



# Territoire effervescent

Pacte Territorial de Relance et de  
Transition Ecologique du Barséquanais  
en Champagne  
2021 - 2026



20 DECEMBRE 2021

Communauté de communes du Barséquanais

---

en Champagne

## Table des matières

Préambule	4
Fiche historique : Le Barséquanais un territoire identitaire et une tradition de coopération	5
Fiche récapitulative : L'intercommunalité barséquanaise, statut et exercices de ses compétences	6
Fiche résumée : Le Barséquanais, territoire effervescent « voir autrement / Oser le changement / Préparer l'avenir.	7
1- Contexte et objectifs du pacte pour l'Etat et la Région	8
2- Portée et contenu du Pacte du Pays Barséquanais en Champagne	9
2.1- Périmètre géographique de contractualisation	9
2.2- Convergence progressive des contractualisations préexistantes	9
2.3- L'expérimentation régionale « Agir dur l'économie de proximité » comme un des fondamentaux à la mise en œuvre du PTRTE du Barséquanais en Champagne	10
2.3.1- Le pacte pour la ruralité pour redonner un nouveau souffle aux territoires	
2.3.2- Des territoires qui devront construire leur avenir sur de nouveaux modèles	
2.3.2- La nécessité de faire émerger de nouvelles pratiques d'action territoriale	
2.4- Portrait de Territoire	11
2.4.1- Positionnement géographique	12
2.4.2- Spécificités territoriales	12
2.4.3- Analyse du Barséquanais par les moteurs de développement	13
2.4.3.1- poids des différents types de revenus captés par le territoire	13
2.4.3.2- focus sur l'économie résidentielle en Barséquanais	14
2.4.3.3- le Barséquanais, un modèle productif – public – social	15
2.4.3.4- Analyse détaillée des revenus « pendulaires » : captation évasion de masse salariale	15
2.4.3.5- Analyse des effets de la consommation locale sur l'emploi	16
2.4.4- Dynamique économique de territoire	16
2.4.5- Niveau de développement social du territoire	17
Fiche synthèse de l'analyse par les moteurs de développement : La Côte des Bar, un territoire en mal de diversification	20
2.4.6- Tableau récapitulatif AFOM du Barséquanais	
2.4.7- Synthèse Enjeux AFOM du Barséquanais	21
2.5- Stratégie territoriale – horizon 2030	22
2.5.1- Les leviers d'un développement renouvelé	24
2.5.2- Schéma de synthèse de la stratégie Barséquanaise 2020-2030	26
2.5.3- Quelques pistes d'actions engagées ou à venir	27
2.5.4- Ambitions du territoire : On aura réussi si »	29
2.6- Vivier de projets et projets prioritaires	31
3- Processus de choix et de financements de projets	36
4- Les engagements des partenaires	36
5- Gouvernance du Pacte à l'échelle locale et supra	38

6- Durée du contrat	39
<p>Annexes</p> <p>Annexe n°1- Fiche d'identité Barséquanaise – source Ithéa conseils 2021</p> <p>Annexe n°2- Etat des Lieux écologiques du Territoire barséquonais</p> <p>Annexe n°3- Diagnostic Territoire Responsable Air Climat Energie Santé – TRACES du Barséquonais</p> <p>Annexe n°4- Convention Bar sur Seine Petites Villes de de Demain</p> <p>Annexen°5- Fiches projet</p>	

---

# Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)

## Barséquanais en champagne (10)

### Préambule

Une démarche d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations menée conjointement par l'État et la Région Grand Est. Elle est issue de la convergence du pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- La circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des PTRTE sur le territoire national
- La délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- L'accord de relance Etat-Région voté le 17 décembre 2020 par la Région et le 30 mars 2021 par l'État en région.
- Le protocole d'engagement et la convention d'initialisation du contrat territorial de relance et de transition écologique signé entre L'Etat, la Région, le Département et la Communauté de communes le 29 juin 2021

❖ *Fiche historique :*

*Le Barséquanais : un territoire historique, identitaire, et une tradition de coopération*

- Avant 1800 – les 4 anciens chefs-lieux de canton (Bar-sur-Seine, Essoyes, Les Riceys, Mussy-sur-Seine) étaient réunis autour du district de Bar-sur-Seine,
- De 1800 à 1926, les 4 anciens cantons réunis autour des chefs-lieux de Bar-sur-Seine, Essoyes, Les Riceys et Mussy-sur-Seine étaient réunis avec le canton de Chaource en un arrondissement dont le chef-lieu était Bar- sur- Seine .
- En 1986, Fernand Braudel, parlait déjà du Pays Barséquanais comme une identité du territoire de l'Aube dans son ouvrage *L'identité de la France*, qui a mobilisé toutes les sciences humaines autant géographes, économistes, ethnographes, sociologues qu'historien. Il dit ceci : « (...)  *dans d'innombrables campagnes où le monde d'aujourd'hui n'a pas encore tout transformé : le pays de Bar-sur-Seine « le « Barséquanais » et cent autres pays où le passé engrangé s'obstine encore à vivre... »*,
- En mai 1987, les 53 communes sont rassemblées autour du Pays d'accueil touristique du Barséquanais, porté par le Comité du Tourisme Barséquanais (CTB). Il résulta, dès sa création, d'une volonté commune des collectivités d'unir leurs efforts afin de favoriser le développement d'une entité territoriale identifiée.
- Cette première démarche collective se renforce en 1996, par la création de l'Association de développement du Barséquanais (58 communes initialement) qui portera plus tard la démarche Pays approuvant sa nécessité « *pour le développement harmonieux du Barséquanais* », par validation de sa charte et du périmètre reconnaissant ainsi un territoire représentant une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale à l'échelle d'un bassin de vie
- Au 1er janvier 2017, les trois intercommunalités du Pays Barséquanais ne font plus qu'une, assurant au territoire une maîtrise d'ouvrage à l'échelle du bassin de vie et un cadre privilégié pour la mise en œuvre des orientations de la Charte de Pays.

❖ Fiche synthétique :

*La Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne :  
Statut et exercices de ses compétences*

Compétences obligatoires

**Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire**

- *Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur*

**Actions de développement économique**

- *Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;*
- *Politique locale du commerce et soutiens aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;*
- *Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme*
- *Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations*
- *Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs*
- *Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés*

Compétences optionnelles

**Protection et mise en valeur de l'environnement d'intérêt communautaire ;**

**Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire ;**

**Action sociale d'intérêt communautaire ;**

**Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.**

Compétences facultatives

**Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques**

**Création d'une station-service intercommunale à Essoyes**

**Organisation de la mobilité**

❖ Fiche Résumé :

**Le Barséquanais, territoire effervescent !!!**

*« Voir autrement / Oser le changement / Préparer l'avenir »*

**Territoire rural organisé autour de l'ancienne sous-préfecture de Bar sur Seine, ce bassin de vie bien distinct semble avantagé par la présence de son prestigieux vignoble, mais il n'en demeure pas moins handicapé par son éloignement des centres de décisions régionaux et par son faible poids démographique (6% de la population départementale / 1% de la population régionale).**

De par l'histoire productive du territoire et de son passé industriel sans oublier la fonction économique primordiale du Champagne, ce territoire a développé un « modèle Productif », avec encore une influence significative de l'économie publique (établissements hospitalier, administration, ...). **Mais l'activité Champagne ne doit cacher certaines fragilités** (Très fortes disparités de revenus, saisonnalité de l'activité économique qui fragilise le secteur de l'emploi, territoire faiblement attractif pour l'installation d'entreprises, une jeunesse à accompagner dans son émancipation, ...).

**De plus ce territoire connaît aussi une forte dépendance aux transferts sociaux, symptomatique d'une situation sociale plutôt défavorable.**

**Dans le cadre d'une expérimentation régionale « Agir sur l'économie de proximité », la méthodologie développée a permis au Barséquanais de construire autrement son projet de territoire.**

Avec l'analyse par les moteurs de développement et avec l'appui de plusieurs documents et données du Pays Barséquanais (*projet de territoire, schéma de services et d'accès aux services, l'étude de redynamisation du centre bourg de Bar sur Seine, Scot des territoires de l'Aube, stratégie supra-communautaire « Leader Côte des Bar », concertation<sup>1</sup> rurale*), le territoire a complété son diagnostic par une synthèse « Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces » autour de thématiques variées et transversales, proposant ainsi sa stratégie de développement à horizon 2030.

**Cette expérimentation a permis d'appréhender le développement du territoire de manière différente et de retrouver une confiance collective du territoire dans sa capacité à conduire le changement et à ouvrir les champs du possible.**

**Cette confiance retrouvée et cette volonté d'oser le changement ont décuplé la mise en réseau des acteurs, avec une coordination et des engagements forts de chacun constituant un puissant écosystème territorial porteur de sens et d'avenir.**

<sup>1</sup> issue et animée lors du séminaire territorial du Barrois / Côte des Bar initié par la Chambre d'Agriculture de l'Aube en séance du 26 mai 2021 à Essoyes



## 1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat et la Région

- Une volonté commune de l'Etat et de la Région d'accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de **convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire** :
  - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, l'Etat et ses opérateurs (et le Département le cas échéant) ;
  - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Région de 2020.
- Un support pour la **déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées** entre l'Etat et la Région :

### 3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

- **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE** (avec bilan écologique)
- **COHÉSION territoriale et coopérations** (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
- **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)

### et 3 sujets transversaux :

- le déploiement des usages du numérique
- les synergies inter-territoires et interrégionales
- les dynamiques interterritoriales voire transfrontalières

### Les objectifs du PTRTE pour l'Etat et la Région peuvent être ainsi résumés :

- Une volonté commune d'accompagner les territoires en proximité en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires, en s'inscrivant dans la durée du mandat local
- Un objectif inédit de **visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques de territoire.**
- **Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales**
  - Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
  - Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
  - Au niveau infrarégional : Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT)...

## 2. Portée et contenu du Pacte du Pays Barséquanais en Champagne

### 2.1- Périmètre géographique de contractualisation

Le Pacte couvre donc la Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne. Regroupé autour de 53 communes pour une population de 18.937 habitants (2017), ce périmètre de contractualisation est identique à l'ancien périmètre du Pays du Barséquanais (reconnu en 2005 )

Porté initialement par l'Association de développement du même nom (créée en 1999) ce territoire n'a eu de cesse d'intégrer les différentes contractualisations « Etat / Région », et d'y intégrer, certes à différents degrés d'implication, la mobilisation et la concertation de la société civile pour tenter d'améliorer l'attractivité de son bassin et permettre à ses habitants de « *Vivre au Pays, le faire vivre, pour mieux y Vivre* ».



### 2.2- Convergence progressive des contractualisations préexistantes

Contrats de référence intégré dans le PTRTE

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Date de signature du contrat ou du dernier avenant	Echelle du contrat
Contrat de ruralité 2017-2020	Janv. 2017	Communauté de communes du Barséquanais en Champagne
Programme Leader 2014-2023	2017	Territoire de la Côte des Bar en Champagne (EPCI du Barséquanais en Champagne et EPCI de la Région de Bar sur Aube)
Petites Villes de Demain – Bar sur Seine	Juin 2021	Commune de Bar sur Seine et Communauté de communes du Barséquanais en Champagne

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

Le projet global du PTRTE s'articulera aussi en lien avec les documents de planification et notamment du Scot des territoires de l'Aube approuvé

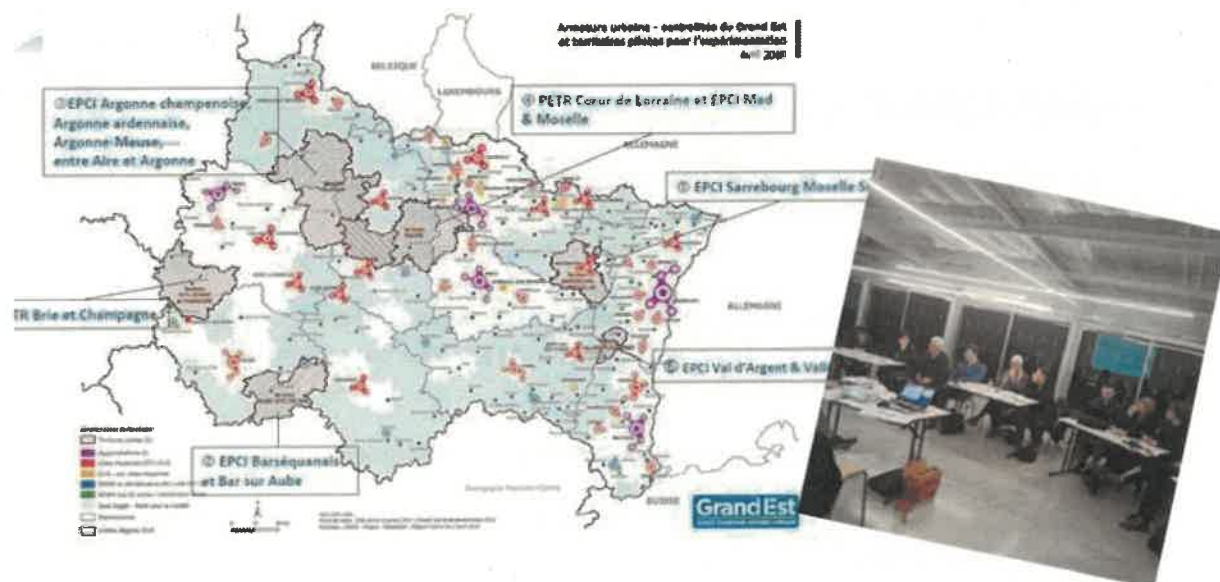
## 2.3- l'Expérimentation Régionale « Agir sur l'économie de proximité » comme un des fondamentaux à la mise en œuvre du PTRTE du Barséquanais en Champagne

### 2.3.1 – Le Pacte pour la ruralité pour redonner un nouveau souffle aux territoires

En 2016, la Région grand -Est a engagé le Pacte pour la Ruralité afin de soutenir le développement et le désenclavement des territoires ruraux. Dans cette volonté de redonner un nouveau souffle aux territoires, une étude a permis de caractériser le fonctionnement socio-économique des 149 intercommunalités du Grand Est avec comme principales conclusions :

- Une exceptionnelle **diversité et complexité** du fonctionnement socio-économique des communautés du Grand est
- Des dynamiques économiques **non corrélées à la taille** des communautés
- Des communautés de plus en plus **interdépendantes**
- Un enjeu de premier plan pour tous les territoires (aussi bien urbains que ruraux) : améliorer la **faible attractivité généralisée des territoires du Grand est**
- Un **déficit de coordination** des acteurs locaux qui pénalise lourdement les territoires ruraux : la mise ne réseau doit **constituer de puissants écosystèmes territoriaux**

Pour donner une suite logique et concrète à ces conclusions, le comité de pilotage du pacte pour la Ruralité a proposé d'expérimenter avec 6 territoires une démarche de construction de projet basée sur l'analyse des moteurs de développement, sur quelques territoires représentatifs de problématiques identifiées, dont le Barséquanais.



### 2.3.2 – des territoires qui devront construire leur avenir sur de nos nouveaux modèles

Le niveau de développement d'un territoire dépend désormais de plus en plus de sa capacité à capter de la richesse (revenu) qu'à seulement en produire (PIB). Or les modalités de captation de revenus ne se limitent pas à la seule exportation de biens et services par son système productif compétitif. Mais font aussi appel à de puissants mécanismes redistributifs, tant publics que privés, qui n'ont rien à voir avec ses capacités productives (revenus des actifs, résidant sur le territoire mais travaillant à l'extérieur, économie publique et transferts sociaux).

En substance, il convient donc de retenir que le développement des territoires s'opère en 2 temps :

- Dans un premier temps, en fonction de leur capacité à capter des revenus, en particulier à l'extérieur de ses frontières
- Dans un second temps, en fonction de leur aptitude à redistribuer ses revenus sous la forme de dépenses de consommation courante dans leur économie locale pour stimuler leur économie présentielle.

### 2.3.3 – la nécessité de faire émerger de nouvelles pratiques d'action territoriale

Alors que l'action territoriale est de plus en plus influencée par la mobilité des personnes, entreprises, biens et services dans un contexte de raréfaction des ressources publiques, il est désormais crucial pour nos territoires de valoriser davantage ses capacités dans et à l'extérieur du territoire tout en captant des ressources situées à l'extérieur.

De même l'action territoriale requiert de plus en plus la capacité de mutualiser des ressources endogènes et exogènes, d'accompagner des projets plus complexes, de faire appel à des compétences transdisciplinaires.

Pour y parvenir et en complément d'un groupe projet, le territoire a associé dans cette expérimentation une quarantaine d'acteurs issus du monde agricole, du champ de l'économie, des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire, des élus, les chambres consulaires et institutionnels pour réfléchir ensemble et autrement à de nouveaux leviers de développement. Dans cette perspective de faire

## 2.4- Portrait de Territoire

Ce diagnostic du Barséquanais en Champagne s'appuie principalement sur l'analyse socio-économique de la Côte des Bar issue de l'expérimentation régionale « Agir sur l'économie de proximité » qui vient mettre en exergue ses moteurs de développement.

Lorsque l'on parle de résilience d'un territoire, se trouvent- par cette nouvelle analyse- des marges de manœuvre et/ou d'action souvent peu ou pas exploitées pour stimuler l'économie présentielle et redynamiser l'économie locale.

C'est autour d'une équipe projet resserrée multiple et pluridisciplinaire et en résonance avec les problématiques du territoire (tourisme, jeunesse, viticulture ...) et avec la mobilisation in itinéré de la démarche expérimentale, qu'une quarantaine d'acteurs (économiques, associatifs, élus), a coconstruit sa stratégie de reconquête.

## 2.4.1- positionnement géographique



Défini selon l'INSEE comme une campagne en transition, à dominante ouvrière, agricole et viticole LE BARSEQUANAIS est caractérisé par plusieurs fragilités :

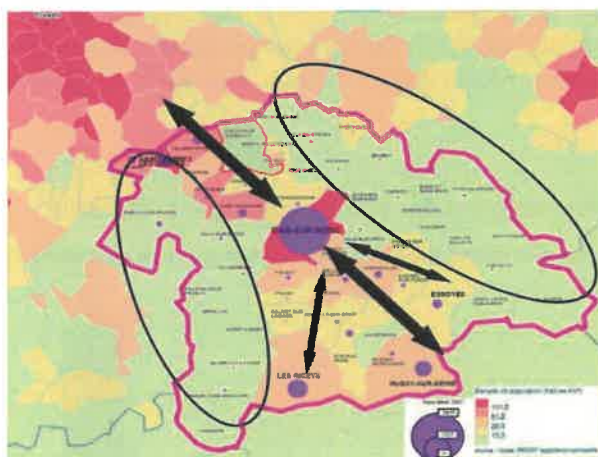
- *Déficit démographique*
- *Faible densité de population*
- *Faible attractivité pour les entreprises*
- *Difficulté à maintenir les commerces et des services*

Territoire de la nouvelle Région GRAND-EST, situé au sud-est du département de l'Aube limitrophe avec 3 autres départements (la Haute-Marne, la Côte d'Or, l'Yonne), le Barséquanais connaît une proximité relative du chef-lieu de département (Troyes) avec :

- à l'extrémité Nord-Ouest du territoire, SAINT PARRES LES VAUDES (à moins de 20 km du Centre de Troyes)
- le bourg centre de BAR SUR SEINE (environ plus de 35 km du Centre de Troyes).

Bien desservi par l'A5 (présence de 2 autres échangeurs sur le territoire), il n'en demeure pas moins excentré des dessertes ferroviaires.

## 2.4.2- spécificités territoriales



### 1 bourg centre

- **Bar sur Seine (2990 hab.) \***  
*Considéré comme pôle intermédiaire du département*

### 4 Pôles secondaires

- **Les Riceys (1.228 hab.) \***
- **Mussy sur Seine (1.019 hab.) \***
- **St Parres les vaudes (1.023 hab.) \***
- **Essoyes (715 hab.) \***

Le Pays Barséquanais possède quelques spécificités influençant de fait l'organisation et le fonctionnement des activités.

- Sa structuration par une ville centre de très petite taille (Bar-sur-Seine)
- Sa vocation viticole. Au-delà de son caractère rural, le Pays Barséquanais est un « Territoire Champagne » avec toutes les implications que cela sous-tend :

- Une hétérogénéité territoriale, avec une moitié sud-est du Pays à vocation viticole très affirmée et une moitié Nord-Ouest aux caractéristiques « rurbaines » très conventionnelles.
- Un revenu moyen par habitant supérieur à la moyenne départementale qui masque des disparités fortes en fonction de la situation socio-professionnelle des ménages.
- Des micro-territoires fonctionnant en relative autarcie, du fait de flux domicile-travail beaucoup moins importants que dans les zones rurales traditionnelles.
- Une image porteuse ouvrant des perspectives de développement touristique (touristes, excursionnistes), avec des besoins propres d'équipements et services en faveur des publics à prendre en considération.
- Son organisation physique dominante en vallée

C'est avant tout le caractère très structurant de la vallée de la Seine, véritable épine dorsale du Pays. Mais c'est aussi, une logique incontournable d'organisation et de fonctionnement du Pays et de ses micro-territoires : la vallée est l'unité de base d'organisation des services de proximité.

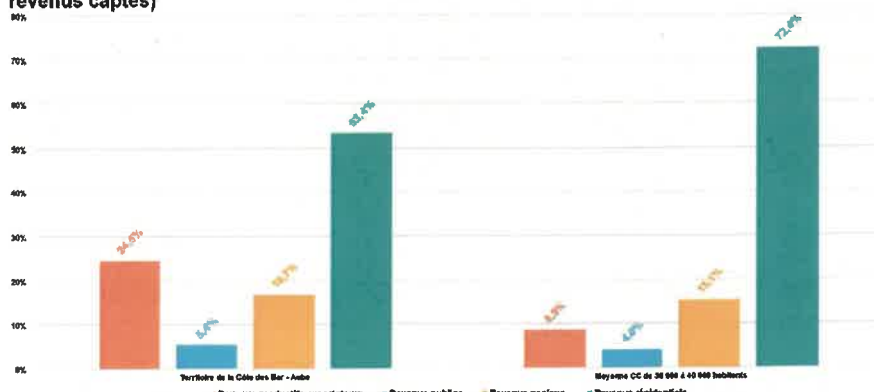
- Le caractère très urbain de la partie Nord-Ouest du territoire, très proche de l'agglomération urbaine de Troyes, le Vaudois en particulier, ce qui conduit à un fort potentiel de développement global, handicapé toutefois par l'absence de desserte ferroviaire voyageurs.
- Une faible polarisation de l'emploi par le centre Bourg, qui ne représente qu'environ ¼ des emplois du Pays (situation liée à sa taille modeste et aux caractéristiques viticoles du territoire, dans la mesure où il est constaté que la part des actifs agricoles/viticoles est comprise entre 35 et 55% par rapport aux zones rurales traditionnelles où le taux observé est plutôt de l'ordre de 15%).

### 2.4.3- Analyse du Barséquanais par les moteurs de développement

Comme rappelé en préalable , les moteurs de développement sont composés par 4 types de revenus captés en provenance de l'extérieur du territoire : les revenus productifs explorateurs, les revenus publics, les revenus sociaux, les revenus résidentiels... moteurs essentiels des économies locales.

#### • 2.4.3.1 - Poids des différents types de revenus captés par le territoire

Poids des différents types de revenus captés par le territoire en 2014 (en % de l'ensemble des revenus captés)

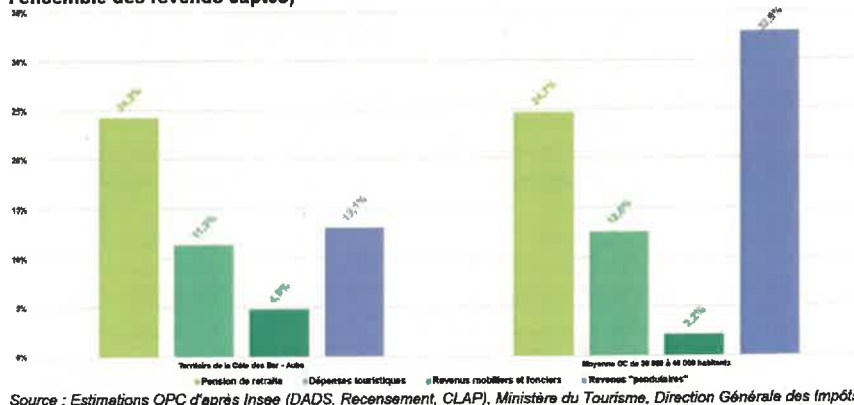


Source : Estimations OPC d'après Insee (DADS, Recensement, CLAP), Ministère du Tourisme, Direction Générale des Impôts

L'analyse de la structure des moteurs de développement du territoire révèle :

- Une sur-représentation très élevée des revenus productifs exportateurs aux regards de la moyenne des intercommunalités de même strate.
  - Une légère sur-représentation des revenus publics
  - Une légère sur-représentation des transferts sociaux qui traduit une situation sociale a priori plutôt défavorable
  - Un très net déficit en revenus résidentiels symptomatique d'un déficit d'attractivité
- **2.4.3.2 - Focus sur l'économie résidentielle en Barséquanais**

Poids des différents types de revenus résidentiels captés par le territoire en 2014 (en % de l'ensemble des revenus captés)



Le déficit en revenus résidentiels est le produit combiné d'une sous-représentation modérées des pensions de retraite et des dépenses touristiques (caractéristique d'un léger déficit d'attractivité touristique) et de manière beaucoup plus prononcée des revenus « pendulaires » (déficit symptomatique du relatif « isolement » socio-économique du territoire) ; ce en dépit d'une forte sur-représentation des revenus mobiliers et fonciers.

- **2.4.3.3 – Le Barséquanais, un modèle productif – public – social**

La structure des moteurs de développement du Barséquanais laisse ainsi transparaître un modèle de type « PRODUCTIF-PUBLIC-SOCIAL » caractéristique :

- de l'histoire productive du territoire et évidemment de la fonction économique primordiale de l'économie du champagne
- de l'influence encore significative de l'économie publique localement ;
- d'une forte dépendance aux transferts sociaux symptomatiques d'une situation sociale plutôt défavorable

Plus globalement, ce modèle atteste d'un certain déséquilibre dans les modalités de fonctionnement socio-économique du territoire compte tenu de son hyperspécialisation productive intrinsèquement porteuse de risques (comme toute forme de spécialisation), du déficit extrêmement prononcé en revenus résidentiels et de sa forte coloration sociale.

- **2.4.3.4- Analyse détaillée des revenus « pendulaires » : captation évation de massa salariale**

*Préalable : « Recourir à l'analyse des transferts de masse salariale liés aux pratiques pendulaires des actifs en emplois est un bon indicateur, car ces transferts liés aux pratiques prennent une large part dans le processus de construction de la richesse des territoires, et jouent aussi un rôle pivot en matière de solidarité territoriale »*

Liste des communautés avec lesquelles le territoire enregistre les transferts de masse salariale (en millions d'euros) les plus significatifs (2014)

	Evasion en direction de		Captation en provenance de
CA Troyes Champagne Métropole	18,9	CA Troyes Champagne Métropole	42,6
CC de Venduvre-Soulaines	11,8	CC de Venduvre-Soulaines	6,8
CC du Pays Châtillonnais	4,9	Métropole du Grand Paris	3,6
CC des Lacs de Champagne	4,3	CA de Chaumont...	3,4
CC du Chaourçois et du Val d'Amance	4,1	CC des Lacs de Champagne	2,9
CA de Chaumont...	3,7	CC du Pays Châtillonnais	2,3
CC des Trois Forêts	3,5	CA de Châlons-En-Champagne	1,8
CA de Saint-Dizier Der et Blaise	1,6	CU du Grand Reims	1,2
CC du Bassin de Joinville en...	1,3	CA Epemay, Coteaux...	1,1
CC Forêts, Lacs, Terres en Champagne	1,2	CC du Chaourçois...	1,0

Source : Insee – DADS

Lecture : Le territoire redistribue 18,9 millions d'euros en direction de la CA de Troyes et capte 42,6 millions d'euros en provenance de la CA de Troyes ...

Pour le Barséquanais, cette analyse révèle que le territoire :

- Enregistre, un solde faiblement positif de + 11,6 millions d'euros (évasion de 63,2 millions d'Euros pour une captation de 74,8 millions) qui fait encore très largement écho à la dimension productive du territoire et à sa faible dimension résidentielle
- Contrairement aux idées reçues, ces transferts d'organisent préférentiellement en direction et / ou provenance de l'agglomération de Troyes.

- **2.4.3.5 - Analyse des effets de la consommation locale sur l'emploi**

*Recourir à cette analyse c'est aussi évaluer si ces flux de revenus captés sont plus ou moins bien redistribués dans les circuits locaux pour en stimuler l'économie résidentielle.*

En Barséquanais, l'analyse des indicateurs révèle :

- Un potentiel de captation de richesse sensiblement supérieur à la moyenne des communautés de communes de la même strate,
- Une propension locale à consommer sensiblement inférieure à la moyenne, produit d'une forte évation commerciale
- Une densité en emplois présents elle aussi sensiblement inférieure à la moyenne.



## Analyse du fonctionnement du système de consommation du territoire (2014)

	Potentiel de captation de richesse (en € / hab.)	Propension à consommer localement (en € / emplois présents)	Taux de couverture en emplois présents (emplois présents / 100 hab.)
Territoire Côte des Bar - Aube	18 566 €	249 158 €	7,5
Moyenne CC de 30 000 à 40 000 habitants	17 729 €	193 053 €	9,2

Source : Estimations OPC d'après INSEE (DADS, Recensement, CLAP), Ministère du Tourisme, Direction Générale des Impôts

Au global le fonctionnement du système de consommation du territoire apparaît donc défaillant, pénalisé par une faible propension à consommer localement insuffisamment compensée par un bon niveau de captation de revenus ; combinaison exerçant un effet plutôt modéré sur le dynamisme de l'économie présente.

### 2.4.4- Dynamique économique de territoire

*Préalable : « la partition de l'économie en deux sphères (présentielle et productive) permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Les activités présentes sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et services visant la satisfaction des personnes présentes sur le territoire. Les activités productives concurrentielles sont par différence, les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors du territoire et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère. ».*

Contrairement à la majorité des territoires et du système productif, le tissu productif local en Barséquanais, s'il a évolué, n'a pas connu de véritable mutation durant les 40 dernières années :

- Très faible en 1975, la part des emplois de la sphère présente dans l'emploi du territoire est restée largement inférieure à 50%, indiquant que son orientation économique est demeurée résolument productive.
- Cette relative stabilité du profil productif est avant tout le produit de la progression tout à fait modérée de la sphère présente

### 2.4.5- Niveau de développement social du territoire

#### Démographie : Une courbe descendante

Après une légère période de croissance de sa population au cours de l'intervalle 2000-2012 (+0.1%) traduisant une inversion de tendance par rapport à celle de 1982-1999 (-0.2%), le Barséquanais n'a pas réussi à maintenir cette dynamique : bien au contraire la variation annuelle moyenne de la population (2012-2017) est la plus forte que le territoire ait connu depuis 1968 (-0.6 %)

	2007	2012	2018
Population totale	19.463	19.546	18.818

au 01/01/2021			
---------------	--	--	--

Une analyse plus fine de l'hétérogénéité territoriale montre que :

- Plus de la moitié des communes connaît une baisse de leur population.
- La ville centre de Bar sur Seine perd quant à elle régulièrement de la population depuis plusieurs années. C'est également le cas pour deux autres pôles de services locaux : Mussy sur Seine, qui connaît la situation la plus critique (-2.09 %) ; les Riceys dont la situation s'inverse par rapport à la période 2008/2013 avec -0.75%.

Par conséquent, comme dans une large partie du département on assiste, depuis le début des années 2000 à une migration des populations vers l'agglomération au détriment des bourgs centres des zones rurales. Ainsi il est nécessaire de limiter les effets induits par cette migration résidentielle (diminution du nombre de services) et de maintenir l'attractivité des communes comme Bar sur Seine

**Emploi : Vers une dégradation significative du fonctionnement du marché de travail local.**

	2007	2012	2017
Nbre Emploi total au 01/01/2020	7439	7551	7270

2 éléments sont à retenir de l'analyse :

- La ville centre de Bar sur Seine ne représente que ¼ de l'ensemble des emplois du Pays (1862 emplois), situation très liée à sa taille modeste et aux caractéristiques viticoles du territoire.
- La dynamique de progression du nombre d'emplois qui fut extrêmement favorable entre 1999 et 2007 n'a pu se poursuivre sur la période 2007-2013. La situation barséquanaise reste cependant plus favorable que la situation départementale (-0.9%)

De manière générale si les communes des Riceys (+113), Bar sur Seine (+98) , Saint-Parres-lès-Vaudes (+71) et Essoyes maintiennent leur position en terme dynamique de l'emploi, à contrario, les communes de Mussy sur Seine (-47), Virey-sous-Bar (-36) ont connu un recul significatif du nombre des emplois offerts (10 ou plus)

Enfin, il convient de noter l'importance de l'activité agricole comme une spécificité territoriale propre aux secteurs Sud / Sud-Est du Pays. En effet, dans ces secteurs (Les Riceys, Essoyes et Mussy sur Seine), la part des actifs agricoles est comprise

---

entre 35 et 55%. Il s'agit d'une spécificité viticole par rapport aux zones rurales traditionnelles où les taux observés sont plutôt de l'ordre de 15%.

En termes d'emploi, l'embellie de la période 2007-2012, n'a pas pu être confirmée sur la période 2007-2013 : le Barséquanais suivant la tendance générale de la France. Cependant, on note un taux d'emploi des 15-64 ans (2017) supérieur à la moyenne nationale (63.10%)

Concernant la part des actifs en emploi à temps partiel, si elle apparaît sensiblement inférieure localement aux moyennes enregistrées dans la région, on note une proportion d'actifs en contrat instable très sensiblement supérieures aux moyennes de comparaison, en raison notamment d'une nette sur-représentation des actifs en CDD. **Au global les actifs du territoire semblent ainsi plutôt souffrir d'une qualité de l'emploi relativement médiocre.**

Le territoire présente un taux de chômage structurellement inférieur aux moyennes de comparaison qui montre que son intensité y demeure moins élevée. On relèvera qu'il a malgré tout fortement progressé entre 2009 et 2014, convergeant vers la moyenne nationale ; signe d'une dégradation significative du fonctionnement du marché de travail local.

La progression du taux de chômage est ainsi le produit combiné d'une rapide augmentation du nombre de chômeurs et d'une forte réduction de la population active ; **diminution symptomatique d'une perte de vitalité démographique et d'attractivité résidentielle.**

#### **Revenu : un profil social très inégalitaire en Barséquanais.**

La mise en perspective de la distribution du revenu sur le territoire de l'intercommunalité avec les moyennes régionales et métropolitaine montre que :

- Le niveau de revenu des catégories sociales les plus démunies semble plus favorable dans le Barséquanais que sur la communauté de communes voisine de Bar sur Aube, suggérant que la pauvreté demeure plutôt moins intense sur le territoire qu'en moyennes en France (en d'autres termes, les populations les plus pauvres y sont moins pauvres qu'en moyennes) ;
- La situation relative des classes moyennes demeure en revanche peu avantageuse, avec des niveaux de revenu inférieur aux standards régionaux et nationaux ;
- Les ménages les plus riches du Barséquanais affichent des niveaux de revenu absolument exceptionnels et sensiblement supérieurs aux standards nationaux (notamment en raison de revenus patrimoniaux élevés)

#### **Indice de pauvreté : une situation sociale dans l'ensemble plutôt défavorable**

### Mise en perspective du taux de pauvreté et de l'intensité de la pauvreté en 2013

	Taux de pauvreté	Intensité de la pauvreté	Revenu médian de la population sous le seuil de pauvreté
CC du Barséquanais en Champagne	13.0%	0.1887	9 625 €
CC de la Région de Bar Sur Aube	14.9%	0.1826	9 889 €
Grand-Est	14.0%	0.2042	9 638 €
France	14.5%	0.2105	9 562 €

Source : Insee - Filosofi

Malgré un taux de pauvreté de 13% en 2013, la proportion de ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté demeure supérieure aux moyennes de comparaison régionale (14%) et nationale (14,5%). L'intensité de pauvreté est en revanche nettement inférieure aux moyennes de comparaison confirmant l'impression dégagée par les données sur le revenu maximal des 10% des ménages les plus pauvres ; d'une intensité de la pauvreté localement moins élevée.

• **Fiche Synthèse**

**Analyse du territoire par ses moteurs de développement**

**La Côte des Bar : un territoire en mal de diversification**

Etat des lieux  
relevés :

- Mauvais chiffre de la propension du territoire à consommer localement alors que le potentiel de captation est bon
- Des données de captation/ évactions favorables avec les territoires voisins qui laissent des marges d'opportunités
- Faiblesse du levier résidentiel
- Trouver de nouveaux ressorts à l'attractivité du territoire et réfléchir aux spécificités locales
- Importance du levier productif dans la dynamique de développement du territoire, mais soumis à une certaine fragilité

Synthèse argumentée

**Le territoire présente un modèle de développement de type « productif-public-social » marqué par une nette sur-représentation des revenus productifs et plus modérée des revenus publics et sociaux dans l'ensemble de ses revenus captés en provenance de l'extérieur. Ce modèle, tendanciellement peu porteur sur le plan économique et social est le produit des difficultés enregistrées par le secteur industriel et d'un déficit d'attractivité résidentielle qui en font un modèle plutôt équilibré.**

Au-delà du déséquilibre entre ses moteurs de développement, **le territoire souffre d'un dysfonctionnement significatif de son système de consommation lié à un important déficit de propension à consommer localement** que ne permet pas de compenser son potentiel de captation de revenus élevé. Cette combinaison se traduit par une insuffisance de la demande qui peine à stimuler le dynamisme des secteurs d'activités présents dont la bonne santé tient justement sur la seule vitalité de leur marché local.

**Sur le plan plus strictement économique, une analyse rétrospective de long terme du tissu productif local montre que ce dernier n'a pas subi de transformation majeure depuis les années 70.** Effectivement, l'orientation de son tissu économique est restée très nettement productive concurrentielle alors qu'elle est le plus souvent devenue présente aujourd'hui sur les territoires français.

Cette stabilité du profil productif local est le produit d'un véritable effondrement de la sphère productive concurrentielle (-26.5% de la baisse de l'emploi) combiné à une progression tout à fait modérée des acteurs d'activité de la sphère présente; progression qui n'a pas permis de compenser les pertes enregistrées dans l'industrie et fait qu'au final, le territoire a perdu plus d'emploi qu'il n'en a créé entre 1975 et aujourd'hui. Ce qui atteste de sa faible vitalité économique de long terme.

De fait le fonctionnement socio-économique général du territoire, synthétisé par son modèle de développement, et sa dynamique économique sont aujourd'hui plutôt vecteur d'un faible niveau de cohésion sociale. Le niveau de précarité, illustré de manière synthétique à la lumière de la qualité des emplois, apparaît plutôt élevé compte tenu de la forte proportion d'actifs en contrats instables. Le taux de chômage, bien qu'inférieur aux moyennes de comparaison, reste élevé et en forte croissance, convergeant même vers la moyenne nationale, en raison d'une très rapide augmentation de la demande d'emploi qui se combine à une baisse rapide de la population active synonyme d'une perte de vitalité démographique. La distribution du revenu des ménages apparaît elle aussi plutôt défavorable compte tenu de la faiblesse du revenu des plus pauvres et des classes moyennes et ce même si celui des classes sociales les plus aisées demeure plutôt avantageux. Enfin, l'analyse du niveau et de l'intensité de la pauvreté est également révélatrice d'une situation plutôt défavorable, même si les ménages vivant sous le seuil de pauvreté semblent un peu moins pauvres qu'en moyennes localement.

Le faible niveau de développement social affiché par le territoire entre totalement en résonance avec son modèle de développement. **Un haut degré de socialisation du modèle de développement traduit une situation sociale très dégradée.**

Deux dangers planent sur le territoire :

- Le premier, d'ordre général, renvoie au risque de dépendance accrue de celui-ci aux transferts sociaux si le phénomène de désindustrialisation devait perdurer ;
- Le second, plus spécifique au territoire, à la fragilité du levier public, qui, s'il fut par le passé un amortisseur de choc économique doté d'une stabilité à toute épreuve, demeure aujourd'hui beaucoup plus fragile dans un contexte de raréfaction des deniers publics et centré sur le désendettement.

Mais au-delà, ce qui frappe, c'est le faible degré de diversification macro-économique du territoire. Le déficit très prononcé en économie résidentielle en est une preuve évidente et contribue très largement au déséquilibre du modèle de développement.

## 2.4.6 - Tableau récapitulatif / AFOM du Barséquanais

### Synthèse AFOM : « territoire Barséquanais »

<u>Atouts</u>	<u>Faiblesses</u>
<ul style="list-style-type: none"><li>○ Bar sur Seine considéré comme un bassin d'accessibilité des pôles d'équipements et de services intermédiaires qui va au-delà de la communauté de communes (25.000 hab)</li><li>○ Un prestigieux vignoble en appellation « champagne » qui constitue un des moteurs privilégiés de l'économie locale</li><li>○ Un patrimoine bâti, naturel et paysager marqueur de l'identité territoriale</li><li>○ Structuration en cours des acteurs touristiques au sein de la destination « Côte des Bar », partie prenante de la Marque LA CHAMPAGNE</li><li>○ Une offre alimentaire abondante et diversifiée</li><li>○ Des projets de tiers lieux associatifs qui voient le jour grâce à des partenariats innovants (Fab'Labl, Aiguillage, Microfolies...)</li><li>○ Territoire encore peu artificialisé / Diversité des milieux et d'espèces sur le territoire / diversité des zones classées</li><li>○ Part importante des énergies renouvelables dans la production énergétique du territoire / Des pratiques agricoles et viticoles bas carbone déjà mises en place sur le territoire / Une diversité paysagère et de types d'agriculture qui peuvent être valorisés sur des projets « énergies ».</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Peu ou pas de stratégie foncière globale pour accompagner l'installation d'entreprises</li><li>○ Manque de certains équipements structurants pour un bassin de vie de cette nature (équipement aquatique) mais aussi des équipements culturels et ou touristiques existants qui doivent s'animer.</li><li>○ La faible polarisation de l'emploi par le bourg centre et la forte part des actifs agricole sur le territoire limite le développement du covoiturage et impose une utilisation majoritaire de la voiture individuelle</li><li>○ Enjeux paysagers fort sur ce territoire</li><li>○ Faiblesses des transports publics qui favorisent davantage les déplacements en voiture au risque d'aggraver l'isolement des publics les plus fragiles.</li><li>○ Une destination touristique en manque de notoriété qui limite la durée de séjour</li><li>○ Faible structuration des producteurs locaux.</li><li>○ Eloignement du numérique pour certains publics</li></ul>

<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Potentiel touristique indéniable avec la Proximité des vignobles « Champagne et Bourgogne »</li> <li>○ Développement de services ou de labels pour améliorer l'accès aux services (label hôpital de proximité, micro folies, bus itinérant Maison France Service, ...)</li> <li>○ Des actions de promotion en cours pour promouvoir la connaissance de la biodiversité et la qualité de la ressource.</li> <li>○ Réflexion engagée autour d'une politique jeunesse communautaire.</li> <li>○ Un territoire qui s'engage au quotidien dans la pratique et l'usage du numérique (Fab'Lab, animateurs numériques, formation digitale, microfolies ...)</li> <li>○ Vers une prise de compétences mobilités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Des centres bourgs qui doivent faire face à une dégradation et sous occupation de leur bâti</li> <li>○ Des transports rendus de plus en plus difficiles pour les plus précaires compte tenu de l'augmentation du coût de l'énergie</li> <li>○ Risque de précarité énergétique lié aux logements</li> <li>○ Peu de lieu de mixité sociale sur un territoire aux fortes disparités de revenus</li> <li>○ Concurrence sur les enjeux alimentaires / énergie /stockage bas carbone alors qu'il y a des complémentarités à jouer</li> <li>○ Dichotomie ente le développement de projets environnementaux et l'acceptabilité sociales de certains projets à forte emprise et/ou impact paysager</li> </ul>



---

## 2.4.7 - Synthèse ENJEUX / AFOM du Barséquanais

### **ENJEUX : « Accès aux services et aux soins / mobilité »**

- *Faciliter l'accès aux services,*
- *Concilier mobilité locale et accessibilité du bassin de vie.*

### **ENJEUX : « Revitalisation centres bourgs / Habitat – Logement / Cadre de vie »**

- *(Re)habiter les centres bourgs autour d'une offre adaptée aux modes de vie contemporains.*

### **ENJEUX : « Economie / Commerce / Tourisme / circuits-courts »**

- *Offrir un cadre de développement adapté aux besoins de l'entrepreneuriat afin d'améliorer leur installation, développement*
- *Faire du commerce et des commerçants des acteurs de la redynamisation,*
- *Poursuivre la structuration des acteurs touristiques autour de la destination « Côte des Bar en champagne » au titre du slow tourisme,*
- *Structurer l'offre de produits alimentaires locaux du territoire.*

### **ENJEUX : « Cohésion sociale »**

- *Appréhender la problématique jeunesse dans une continuité pédagogique (offre globale)*

### **ENJEUX : « Digital et Usages numériques »**

- *Poursuivre / développer et accompagner les usages autour du numérique*

### **ENJEUX : « Milieux et Ressources naturelles / Biodiversité / Préservation et valorisation des ressources »**

- *Promouvoir un développement équilibré des énergies vertes sur le territoire*

## ♦ 2.5- Stratégie Territoriale – horizon 2030

### 2.5.1 – Les leviers d'un développement renouvelé

Eu égard les éléments contextuels de l'analyse du territoire par les moteurs de développement, le territoire doit donc chercher à

- **REEQUILIBRER SON MODELE DE DEVELOPPEMENT EN LE DIVERSIFIANT**
  - Par la redynamisation de son tissu productif, notamment dans les secteurs concurrentiels, pour s'assurer du maintien de sa fonction productive à moyen long terme
  
  - Par le développement de l'économie résidentielle à travers le levier touristique et surtout "pendulaire", très largement sous-développé localement malgré la relative proximité de l'agglomération troyenne
  
- **ACCROITRE LA PROPENSION LOCALE A CONSOMMER**
  - Pour stimuler le dynamisme des emplois présents afin d'accroître les chances d'insertion de la population active dans l'emploi et de contribuer à la mise en place d'un cercle vertueux propice à l'accroissement de l'attractivité résidentielle du territoire

Trouver de nouveaux ressorts à l'attractivité et réfléchir aux spécificités locales a amené le territoire à formaliser 5 questions et les pistes d'actions qui vont avec :

Comment accroître la capacité à consommer des résidents et non résidents ?	... en stimulant notre économie de proximité
Comment faire du tourisme un levier de dynamique de développement ?	... en vivant une expérience touristique Côte des Bar
Comment construire ou renforcer une coopération interterritoriale avec les territoires voisins ?	...
Comment créer des synergies avec les autres leviers et activités du territoire ?	... en osant la Côte des Bar
Comment accompagner le territoire aux techniques du digital ?	... en favorisant une culture de l'innovation

---

Pour se faire, et dans la formalisation d'une stratégie d'ensemble – tout en prenant en compte les orientations stratégiques des partagés entre les partenaires signataires et dans cette volonté de faire du Barséquanais un territoire résilient et qui se réinvente, il devient primordial pour le territoire d' **AMELIORER LA CONNEXION DE L'ACTIVITE CHAMPAGNE AU TERRITOIRE**

Avec la nécessité de mieux :

- **CONNECTER NOS SPECIFICITES** locales avec nos enjeux pour nous différencier,
- **DEVELOPPER /EXPERIMENTER DE NOUVELLES ACTIVITES**, services, produits avec la nécessité de mutualiser et coopérer.

Avec pour partie pris,

- *D'amener le numérique et l'intelligence artificielle dans nos pratiques du quotidien.*

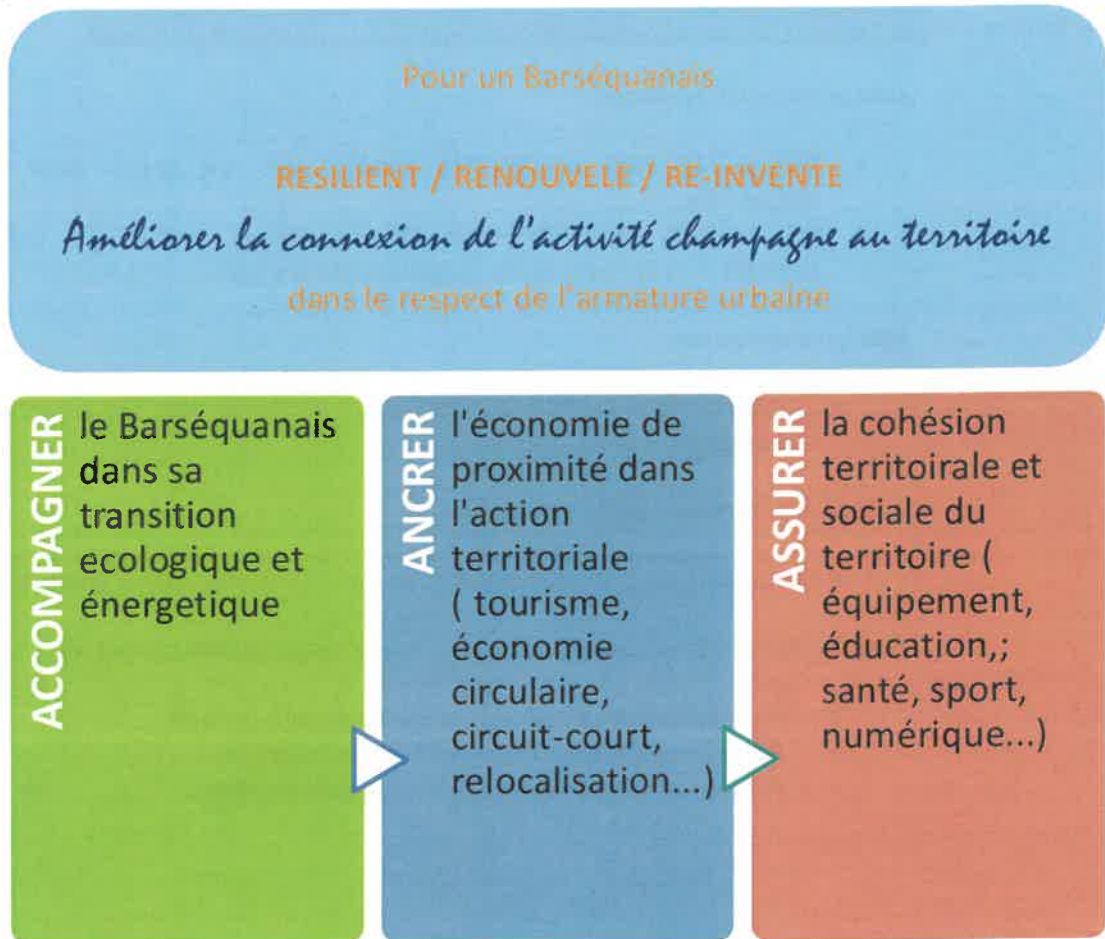
Avec pour conscience environnementale,

- *D'accompagner le territoire dans sa transition écologique et énergétique.*

Avec l'obligation de poursuivre ces nouvelles pratiques d'action territoriale

- *Par le décroisement de nos pratiques partenariales,*
- *Par la dynamisation de synergies-interterritoriales,*
- *Par le droit et le développement d'expérimentations.*

2.5.2 – Schéma de synthèse de la stratégie Barséquanaise 2020 – 2030



Avec l'appui

- du Déploiement des usages numériques
- de la Dynamisation des synergies inter-territoriales
- du Décloisonnement des pratiques partenariales
- du Développement des Expérimentations

---

### 2.5.3 – Quelques pistes d’actions engagées ou à venir

Cela se traduit déjà par des actions en cours ou en réflexions qui viendront compléter ou étayer les fiches projets du PTRTE et qui marquent aussi, que ce territoire du Barséquanais est en pleine effervescence.

- ... en « **VIVANT une expérience touristique Côte des Bar** ». Au travers d’une offre touristique attractive, innovante et différenciante, le territoire à la volonté de faire du tourisme pour ne pas dire du slow tourisme un pan à part entière de son développement. Il s’agit alors d’organiser une offre de biens et services et de mettre en synergie les différents acteurs touristiques du territoire en liens avec les territoires voisins.

*Avec l’appui de l’office de tourisme supra-communautaire de la Côte des Bar en champagne et en lien étroit avec la communauté de communes voisine (Région de Bar sur Aube) la définition et le positionnement d’une stratégie touristique ambitieuse et partagée de territoire devient un préalable pour structurer davantage la destination, capter de nouveaux flux, accompagner l’émergence et la gestion des équipements touristiques existants ou à venir mais aussi dans un souci d’efficacité et d’efficience de clarifier et réorganiser les rôles de chacun (Intercommunalités et office de tourisme).*

*Par ailleurs et à partir de l’HISTOIRE de la Côte des Bar, riche, multiple et forte, il s’agira d’écrire et de tendre vers un « Récit fantasmé » qui doit servir de fil conducteur pour développer des produits touristiques différenciants.*

*Enfin, un travail sur l’image véhiculée à l’extérieur du territoire doit permettre à la destination « Côte des Bar » de résister au sein de l’appellation Champagne et d’exister autour d’une offre œnotouristique en plein développement. Plus qu’un logo, il s’agit de véhiculer par une effigie l’image de tout un territoire : la marque Côte des Bar en Champagne !*

*En attendant, le territoire poursuit ses actions autour du slow tourisme et de la mobilité douce avec la (re)structuration de ses itinéraires de découvertes et de randonnées pédestre ou cyclable.*

- ... en « **STIMULANT notre économie de proximité** ». Au travers de nos ressources locales, nos particularités il s’agit d’accompagner les agriculteurs vers de nouveaux modèles économiques, de réenchanter l’offre commerciale en sensibilisant les commerçants à de nouvelles pratiques pour s’approprier le e-commerce et plus globalement d’améliorer la capacité du territoire à se connecter à ses ressources et générer une économie circulaire.

*Le lancement en période de confinement de la première application locale « shop’in Barséquanais » avec la possibilité pour les commerçants, producteurs locaux de disposer d’une vitrine virtuelle et de vendre en « click and collect » a été une première tentative du virage numérique. Peu concluante aujourd’hui, elle a eu le*

---

*mérite de lancer un programme pluriannuel 2021-2023 de formation / action à destination des acteurs économiques. Cette démarche d'accompagnement à la transformation digitale s'entend dans un premier temps, dans la montée en compétences de chacun des acteurs, afin de définir une base de connaissance commune. Cette dernière constituera un socle nécessaire à la montée en puissance de la digitalisation dans le schéma défini par la région, puis dans l'appréhension et la compréhension à s'approprier la marque de territoire.*

*De plus, les réflexions initiées ces dernières par les chambres consulaires (CCI Troyes Aube et Chambre d'agriculture) pour structurer et accompagner la valorisation des producteurs locaux devrait rapidement nous permettre de tester le concept « ma Box fermière » en déployant une offre de points de distribution automatisés de produits issus de l'agriculture locale via des casiers d'approvisionnement.*

- ... en « **OSANT la Côte des Bar** ». Au-delà d'un argumentaire commercial à construire type « marketing territorial », il s'agit de proposer à de nouvelles populations l'envie de s'y installer, d'y exercer. Pour cela il convient d'imaginer les conditions d'accueil et d'exercices de leurs activités dans des zones et/ou espaces partagés, aux pratiques renouvelées.

*La réflexion initiée ces derniers mois avec la chambre de commerce et d'industrie sur notre capacité à répondre de façon efficace et pertinente, aux demandes d'installation formulées par des petites structures (qu'elles soient artisanales, commerciales, industrielles ou de services) nous amène à réfléchir dans la formulation de réponses « clés en main » aux besoins d'installation ou d'extension d'activités. En fonction des besoins exprimés et autour du concept « modulzone », il s'agit de proposer des solutions adaptées, concrètes, rapides, efficaces et répondant précisément à la demande, au moyen de l'aménagement rapide de locaux modulables et adaptables sans pour autant déroger aux enjeux climatiques.*

- ... en « **FAVORISANT une culture de l'innovation** ». Autour du digital, et en lien avec le monde de l'Entreprise, de la Recherche, de l'Enseignement il s'agit de réfléchir le développement d'une plateforme collaborative autour d'un projet global en lien avec les spécificités territoriales.

*Autour d'un des premiers tiers lieux associatif du Barséquanais l'ouverture du « Fab'Lab l'Atelier » permet d'animer un projet de développement local, ouvert à tous, développer la culture du numérique – citoyen et responsable. En mobilisant une communauté d'acteurs diversifiés (collectivités, acteurs éducatifs, citoyens, associations, Université UTT ...) ce lieu permet de développer des activités en direction de notre jeunesse et de favoriser leur inclusion dans le projet et le territoire.*

*Ce lieu est aussi l'occasion à différentes cibles de se croiser, d'échanger, de mutualiser des outils, de coconstruire autour du numérique, d'en ouvrir les champs du possible. Il est aussi le prétexte d'élargir son champ d'actions aux acteurs économiques (permanences numériques animée par l'association départementale PN10 et en lien avec la CCI), voire de compléter l'offre de services d'inclusion numérique en collaborant avec le bus France Service itinérant du Barséquanais.*

---

Néanmoins, l'amélioration de la connexion de l'activité champagne à l'ensemble du territoire, ne pourra s'opérer que

- ... en « **RESPECTANT l'armature urbaine** » selon la hiérarchisation des 5 pôles.  
*La candidature de Bar sur Seine au programme « Petite ville de demain » permettra d'engager un projet ambitieux de redynamisation du bourg centre et permettre à court, moyen et long terme de renouer avec l'attractivité de Bar-sur-Seine et de son centre-ville pour renforcer son statut à l'échelle intercommunale. Cet objectif sous-entend une revalorisation de l'image du centre-ville, notamment en y assurant la présence et la complémentarité de toutes les fonctions qui peuvent y être attendues : se loger, consommer, se divertir, effectuer ses démarches administratives, se déplacer aisément, se cultiver... La convention PVD pour la commune de Bar sur Seine viendra affiner et clarifier le plan d'actions et les pistes d'accompagnements à mettre en œuvre.*

#### **2.5.4 – Ambitions du territoire : « On aura réussi si ... »**

Résultant des différents moments d'échanges, le territoire du Barséquanais « aura réussi sa transformation / mutation, si ... » :

On a su :

- Retrouver une confiance collective dans notre capacité à conduire le changement et nous ouvrir les champs du possible,
- Se donner le droit d'expérimenter, d'innover.
- Faire émerger des projets structurants, innovants et partagés,
- Fédérer un réseau d'acteurs engagés dans un écosystème territorial porteur de sens et d'avenir

Et plus concrètement

- Améliorer le cadre et le niveau de vie de la population,
- Baisser nos émissions de gaz effet de serre.

Pour répondre à ces ambitions, le territoire du Barséquanais ne s'est pas imposé d'indicateurs chiffrés. Les objectifs quantifiés se retrouvent déjà dans les documents de planification nationaux, régionaux, départementaux.

Mais pour réussir, le territoire compte aussi sur sa capacité d'adaptation en lien avec les structures existantes et les territoires voisins et pour lequel certaines pistes de coopération sont déjà formalisées ou à envisager.

## 2.6- vivier de projets et projets prioritaires

Les projets proposés issus du vivier de projets pourront faire l'objet de révision après mutualisation. Le territoire du Barséquanais envisage de poursuivre les différentes actions déjà engagées.

Chaque projet prioritaire fera l'objet d'une « fiche projet »

Cette partie « portée et contenu du pacte » est nécessairement **évolutive**. Les projets sont **incrémentés au fur et à mesure** et le contenu du Pacte fera l'objet d'une **actualisation annuelle**. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte **sans procédure d'avenant**.

Toute modification du pacte (ajout d'une action, enrichissement du diagnostic et/ou du projet de territoire...) sera retracée dans le PV du comité de pilotage élaboré par l'intercommunalité, qui sera validé par ses membres (intercommunalité, Etat, Conseil Régional et Conseil Départemental)

Intitulé du projet	Porteur	Maturité du projet	Projets prioritaires choix à faire <u>collectivement</u> par les <u>signataires</u> qui s'engagent à faire avancer ces projets dans l'année en cours (actualisation annuelle)	Etat d'avancement  EC : en cours APT / APF: Appui technique et financier EAD : en attente décision
<b>Ingénierie</b>				
Animation et suivi PTRTE	CCBC	Réalisation 2021 /2022	oui	EC : opérationnel APF : Région (20.000 €/an).
<b>Expérimentation</b>				
Expérimentation « Alliances stratégiques de territoire »	Laboratoire de recherche « Le RAMEAU »			EC :
<b>ASSURER la cohésion territoriale</b>				
<b>Equipements Structurants</b>				
Moulin de Bar sur Seine (étude d'ingénierie financière)	CCBC	Relance et/ou réalisation 2021 /2022	oui	EC : phase étude AP : Banque des Territoires



Réhabilitation et nouveaux usages du moulin de Bar sur Seine	SCI Renaissance	Relance et/ou réalisation 2021 /2022	oui	EC : déclaration de travaux acceptée APT : Fondation du Patrimoine APF : Loto du Patrimoine
<i>Culture / Numérique / Mobilité</i>				
Les Microfolies : Musée numérique itinérant en Barséquanais	Association Quai des Arts	Relance 2021 /2022	oui	EC : retenu à l'AMI APF : FNADT (
<i>Culture / Equipement structurants</i>				
Tiers Lieux « médiation culturelle » L'Aiguillage : structuration de l'équipe projet	Association Quai des Arts	Relance et/ou réalisation 2021 /2022	oui	APF : retenu à l'AMI « Fabrique de Territoire »
Acquisition Halle de marchandises – Poliset (en lien avec L'aiguillage)	EPF Grand-Est / CCBC	Relance et/ou réalisation 2021 /2022	oui	EAD : EPF et CCBC
<i>Equipement et Services de proximité / Numérique / Mobilité</i>				
Maison France services itinérant	CCBC	Relance et/ou réalisation 2021 /2022	oui	EC : retenu à l'AMI Bus France Services - en attente livraison du bus APF : Banque des Territoires et FNADT
Création d'une bibliothèque /Médiathèque	Commune des Riceys	Relance et/ou réalisation 2021 /2022		EC : demande de subvention en cours
<i>Habitat / Logement</i>				
Etude pré-opérationnelle OPAH-RU multisites	CCBC	Relance et/ou réalisation 2022	oui	EC : recrutement cabinet APF / APT : ANAH et Banque des Territoires
Etude Suivi / Animation OPAH-RU	CCBC	2023 /2026		EC : demande de subvention en cours
Réhabilitation d'un	Commune de			EC :

ancien bâtiment en logement	Bourguignons			
<i>Equipements et services de proximité</i>				
Création d'un city stade	Commune de Virey sous Bar			EC : en réflexion
Création d'un terrain multisport	Commune de Rumilly les Vaudes			EC : demandes DETR 2022/CG et CR déposées
Création d'une aire de jeux pour enfants	Commune de Vaudes			EC : demande de subvention en cours
Création d'un terrain multisport d'évolution	Commune des Riceys			EC : demande de subvention en cours
Réhabilitation mairie + salle de classe	Commune de Loches sur Ource			EC : en cours d'étude
<b>ANCRER l'économie pluriel de proximité</b>				
<i>Tourisme / Services et prestations</i>				
Etude Centre touristique des Riceys	Commune des Riceys	Relance et/ou réalisation 2021 /2022	oui	EC : phase d'étude APF : ANCT (100%)
Hôtel -Restaurant du Val Moret – projet de réfection / extension des espaces d'accueils, cuisine et salles de restaurant	SCI Val Moret	2023		EC : phase d'étude
<i>Tourisme / Sports et loisirs</i>				
Base nautique de Chappes – réfection de l'ouvrage d'art « passerelle » reliant l'île aux berges de Seine	Commune de Chappes	Relance et/ou réalisation 2022		EC : demande de subvention en cours
<i>Patrimoine / Culture</i>				
Programme pluriannuel de restauration de l'église	Commune de Rumilly les Vaudes	Relance et/ou réalisation	2020 - 2021	

(tranche ferme – restauration extérieur du cœur)		2021 /2022		
Programme pluriannuel de restauration de l'église (tranche optionnelle 1 – restauration des chapelles)	Commune de Rumilly les Vaudes		2022-2023	
Programme pluriannuel de restauration de l'église (tranche optionnelle 2 – restauration sacristie)	Commune de Rumilly les Vaudes		2022-2023	
Travaux de restauration de l'église	Commune de Magnant	Relance et/ou réalisation 2021 /2022	2022	EC : dossier en attente d'instruction
Restauration du pont du « canal sans eau »	Commune de Virey sous Bar			EC : dossier à l'étude
Restauration de l'église de	Commune de Verpillières sur Ource			EC : demande d subvention en cours
Etude diagnostic de l'église Saint-Loup	Commune de Chappes			EC : demande de subvention en cours
<i>Stratégie touristique</i>				
Etude d'opportunité et de faisabilité de gestion des sites touristiques par l'OT Côte des Bar	CCBC	Réalisation 2021	oui	EC : phase étude terminée AP : Banque des Territoires
Etude de définition d'un cadre stratégique d'intervention touristique (communauté de communes et OT Côte des Bar)	Office de Tourisme de la Côte des Bar	Relance et/ou réalisation 2021 /2022	oui	EC : rédaction cahier des charges

<i>Circuit court / Expérimentation</i>				
Expérimentation point de distribution de produits locaux « étude d'opportunité Ma box fermière »	CCBC	Relance et/ou réalisation 2021 /2022	oui	EC : phase étude APF: Banque des Territoires
Installation de ma Box fermière	CCBC / CCI / ...	Réalisation 2022 /2023	oui	???
<i>Economie de proximité / Relocalisation</i>				
Réalisation des fouilles d'archéologies préventives – Magnant	CCBC	Réalisation 2021	oui	EC : opération terminée APF : CG10 et DETR
Expérimentation / Aménagement Zone de Magnant « Modulzone »	CCBC	Relance et/ou réalisation 2021/2022.	oui	EC : en cours d'accompagnement APT : CCI
<i>Numérique / Economie de proximité / Formation</i>				
Formation accompagnement des acteurs économiques dans la transformation digitale	CCI	Relance et/ou réalisation 2021 /2022	oui	EC : formation lancée en 07/2021 AP T : CCI + perspective numérique APF : Région acté
<b>ACCOMPAGNER la transition écologique et énergétique</b>				
<i>Biodiversité / protection des ressources naturelles</i>				
Réserve biologique intégrée « Combes aux loups	ONF 10	> 2022		EC :
Création d'une Réserve Naturelle Nationale - RNN pour les pelouses sèches du Barséquanais	DREAL	> 2022		EC : dossier en attente d'un avis du Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

Randonnée biodiversité autour du captage d'eau de Servigny	CCBC	2022		PT : CA10
<i>Economie d'énergies et Energies renouvelables</i>				
Réhabilitation de la mairie d'Avirey-Lingey + salle de convivialité	Mairie d'Avirey-Lingey	2022		EC : en phase d'étude
Extension du Parc Eolien de la Vallée de l'Arce	Boralex	2022		EC : Début d'implantation des éoliennes mi-2022
Projet parc photovoltaïque sur la commune de Buxeuil	Mairie de Buxeuil	2024		EC : Lancement d'un appel à candidature
Projet Eolien du Chaourçois	WEB Energie du Vent			EC : Etape de concertation et d'étude du projet.
Projet parc photovoltaïque sur la commune de Polisot	Mairie de Polisot / WPD	2024		EC : En phase d'étude d'impact. Mise en service espérée fin 2024
<i>Economie circulaire</i>				
Création d'un observatoire du redéploiement productif en Barséquanais avec l'écologie industrielle et territorial comme moyen.	CCBC – CEIA (Club d'Ecologie Industrielle de l'Aube	Relance et/ou réalisation 2021 /2022		EC : réflexion à finaliser
Actions d'économie circulaire et d'écologie industrielle et territorial en faveur des entreprises de la CCBC	CCBC - CEIA			EC :actions engagées pour certaines et à engager pour d'autres
Etude de faisabilité sur la Création d'un réseau de Chaleur – Bar sur Seine	CCBC	2021/2022		EC : Réactualisation de l'étude de faisabilité

<i>Sensibilisation / Stratégie environnementale</i>				
Mise en œuvre d'un PCAET	CCBC	2022		EC : Réflexion à approfondir
Projet TRACES	CCBC	2021/2022		EC :1ere phase de sensibilisation faite en janvier 2021.
<i>REDUCTION des déchets / inclusion sociale</i>				
Création d'une Recyclerie	SIEDMTO (porteur) CCBC + CC Bar sur Aube (partenaires)	2022		EC : Réhabilitation des bâtiments de la recyclerie en cours, ouverture automne 2022.
<i>Prévention des déchets / Expérimentation / Numérique</i>				
Instauration d'une tarification incitative pour le financement du SPED	SUEZ – CCBC Délégation de service public CCBC	2024/2025		APT/APF : ADEME, REGION Instauration TI :2025
Modernisation du parc des déchèteries du territoire	SUEZ – CCBC Délégation de service public CCBC	2022 /2023		EC : début des travaux 2022 EAD : AAP : déchèteries exemplaires (Climaxion)
Développement d'une collecte de proximité des déchets ménagers	SUEZ – CCBC Délégation de service public CCBC	2023		EC : déploiement des points de collecte 2022 EAD : AAP CITEO : Développement de nouvelles collectes de proximité
<i>Santé/ Environnement</i>				
Eco manifestation « SPORT'EOLE »	CCBC		2022	
<b>Mise en œuvre du programme PVD – Bar sur Seine</b>				
CF convention et programme d'actions PVD				

### 3. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour

l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.

2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaire** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.
  - **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat et la Région au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.
  - **Zoom sur la transition écologique** : le pacte accompagne les collectivités dans leur projet de territoires vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Les projets portés dans ce cadre devront s'inscrire en conformité avec les orientations du Gouvernement en faveur de la transition écologique, qu'il s'agisse notamment de la lutte contre l'artificialisation des sols, de l'accompagnement des nouvelles pratiques agricoles et des circuits courts, du développement des mobilités douces, de la rénovation énergétique des bâtiments, du développement de l'économie circulaire, de la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, ou encore de la promotion des énergies renouvelables. Les projets sollicitant un soutien public feront l'objet d'un examen attentif quant à leur empreinte carbone et à leurs impacts sur la biodiversité conformément aux engagements de la France. Ainsi, ne seront pas financés des projets fortement émetteurs de gaz à effet de serre, ou nécessitant une importante artificialisation de sols, ou encore portant atteinte aux milieux naturels.

#### 4. Les engagements des partenaires

La signature du PTRTE par chacun des partenaires ne correspond pas à leur soutien financier pour tous les projets qui sont et/ou seront listés.

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
  - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
  - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
- **Les engagements du territoire :**
  - Identifier un référent technique.
  - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
  - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.
- **Les engagements de la Région :**
  - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.

- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
  - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
  - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobiliser l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
- **Les engagements de l'État :**
    - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État.
    - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
    - Contribution à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.
- **Les engagements du Département**
    - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation du Pacte,
    - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs du Département,
    - La signature du PTRTE par le Département ne correspondant pas à un soutien financier du Département pour tous les projets qui y sont listés. En effet, chacun de ces projets devra faire l'objet d'un dépôt de dossier et sera examiné au regard des dispositifs d'intervention en vigueur à la date du dépôt de la demande. L'engagement financier du Département pour chaque dossier résultera d'une décision de la commission permanente du Conseil Départemental.
- **Les contacts techniques du PTRTE**

Territoire	Région	Etat	Département
<b>PUJOLLE Vincent</b> Responsable Service Développement  <a href="mailto:developpement@cc-barsequanais.fr">developpement@cc-barsequanais.fr</a>  Tél 06.73.02.72.31	<b>ROUX Isabelle</b>  Chargée de mission contractualisation / Direction de la Cohésion des Territoires  <a href="mailto:isabelle.roux@grandest.fr">isabelle.roux@grandest.fr</a>  Tél : 03.26.70.89.06	<b>PALENI Estelle</b>  Cheffe du pôle d'appui territorial Service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial  <a href="mailto:estelle.paleni@aube.gouv.fr">estelle.paleni@aube.gouv.fr</a>  Tel : 03.25.42.37.70	<b>DARNEL Isabelle</b>  Directrice générale adjointe Pôle Développement des territoires  <a href="mailto:isabelle.darnel@aube.fr">isabelle.darnel@aube.fr</a>  Tél : 03.25.42.52.34
	<b>PHILIPPON Jean Joseph</b>  Chef de service développement territorial – Maison de la région Troyes / Chaumont  <a href="mailto:jeanjoseph.philippou@grandest.fr">jeanjoseph.philippou@grandest.fr</a>  Tel : 06.08.40.62.10	<b>RAMILJAONA Hery</b>  Chef du service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial (SCIAT)  <a href="mailto:hery.ramiljaona@aube.gouv.fr">hery.ramiljaona@aube.gouv.fr</a>  Tel : 03.25.42.36.10	



## 5. Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

### Comité de Pacte intégrateur

Un comité de pilotage est mis en place, sous la présidence de Claude PENOT au titre de son mandat de président de la communauté de communes du Barséquanais en Champagne et en étroite collaboration avec un représentant de la ville de Bar sur Seine pour les programmes et projets relevant du dispositif « Petites Villes de Demain – PVD » et si besoin les autres municipalités et porteurs de projets concernés.

Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du PTRTE pourront être réunis en amont.

Le comité de pilotage définit les critères de suivi et d'évaluation du PTRTE et évalue l'avancement du contrat et de son exécution. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires, qui permettront d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale. Le comité de pilotage procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le secrétariat du comité de pilotage sera assumé par l'EPCI en lien avec le Chef de projet mutualisé PTRTE – PVD

Le préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'Etat, de la préparation et du suivi du PTRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services de l'Etat compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

### Comité de partenaires ou d'une instance tenant lieu.

Tant dans la phase de préparation du PTRTE que de son exécution et suivi, le comité de pilotage pourra utilement et progressivement associer les partenaires et toute personne qualifiée (représentants de la société civile, organismes consulaires, fédérations professionnelles, Office de Tourisme, Associations de défense de l'environnement et du patrimoine, acteurs de l'économie sociale et solidaire, ...) susceptibles de contribuer positivement à la mise en œuvre du programme

### Composition du comité de pacte

**Etat** : Préfet de Département ou son représentant  
**Région** : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région et chargée de mission contractualisation  
**Département** : Conseillers départementaux du secteur et/ou la direction du Pôle Développement des Territoires  
**EPCI** : Président et Vice-Président(e)s de la CCBC en Champagne  
**Banque des territoires** : Directrice territorial Aube

Ce comité de pilotage peut se voir associées, en tant que de besoin, des personnalités es qualité, en fonction des thématiques de développement et des projets couverts par le présent pacte territorial (consulaires, services de l'Etat, expert, opérateurs, force vive du territoire, financeurs, ...)

**6. DUREE DU CONTRAT**

14 JAN. 2022

Il porte sur la durée du mandat municipal 2020-2026

**Signataires du Pacte :**

**Claude P...**  
Président du Comité  
du Barreau de Champagne



**Jean ROTTNER**

Président du Conseil  
Grand-E...

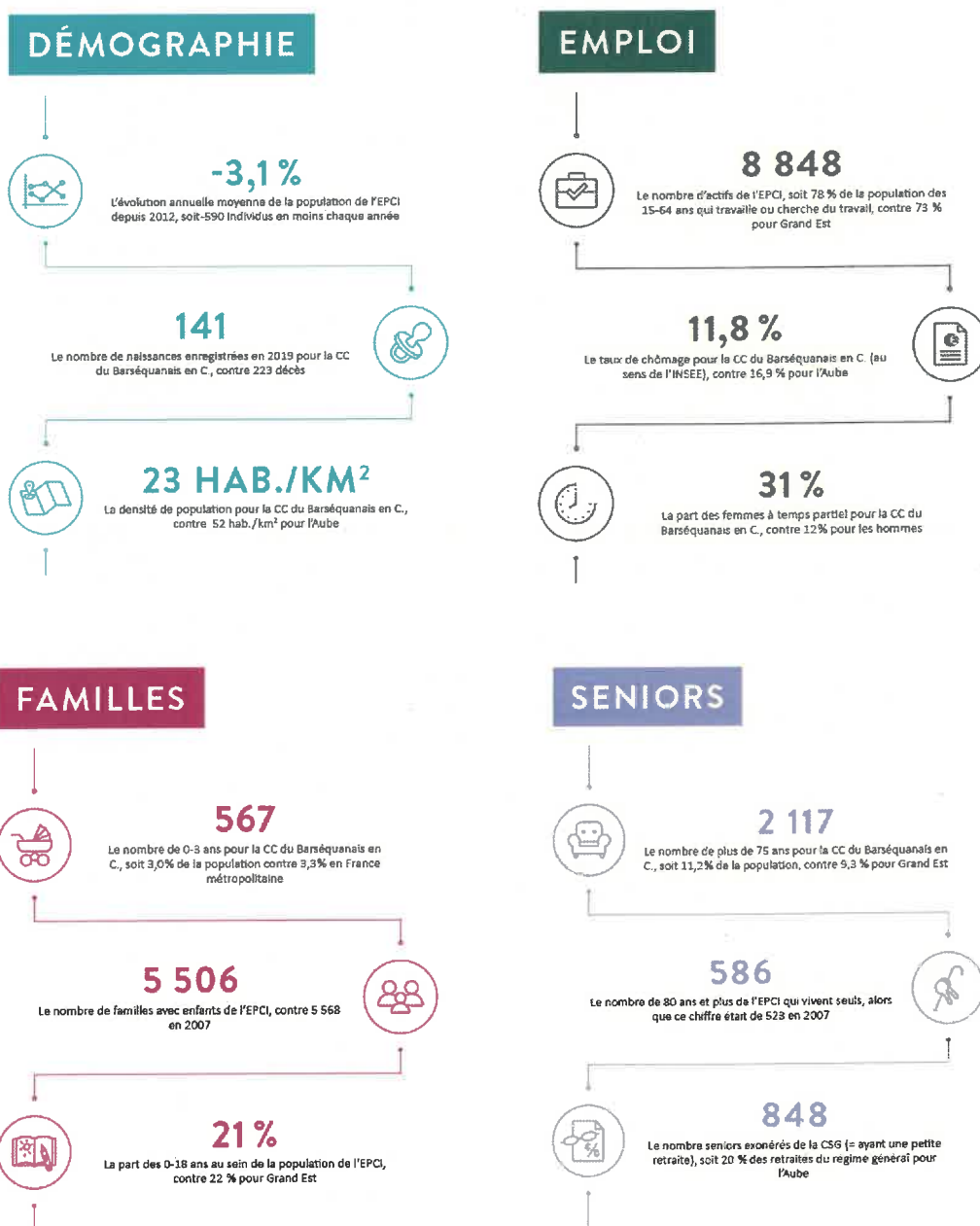
**Stéphane ROUVE**

Préfet de l'Aube

**Philippe PICHERY**

Président du Conseil  
Départemental de l'  
Aube

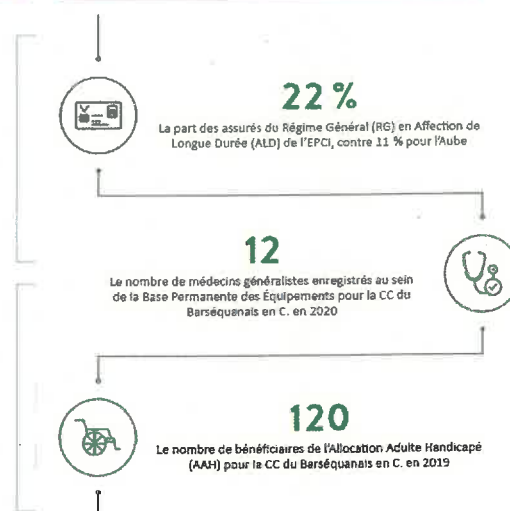
- **Fiche d'identité : Le Barséquanais en quelques chiffres – ( source Ithéa conseil – 2021)**



## PROFIL SOCIOÉCONOMIQUE



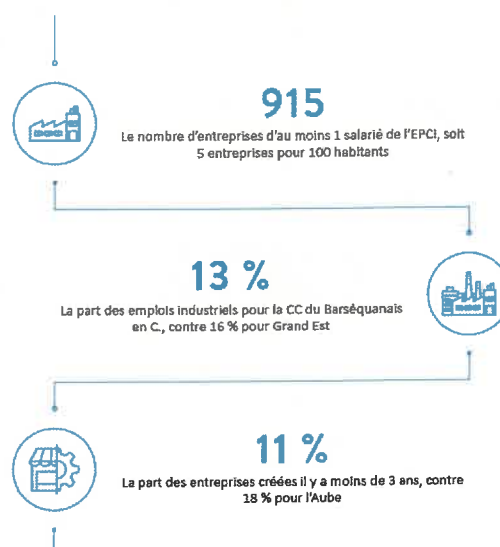
## SANTÉ ET HANDICAP



## LOGEMENT



## ENTREPRISES



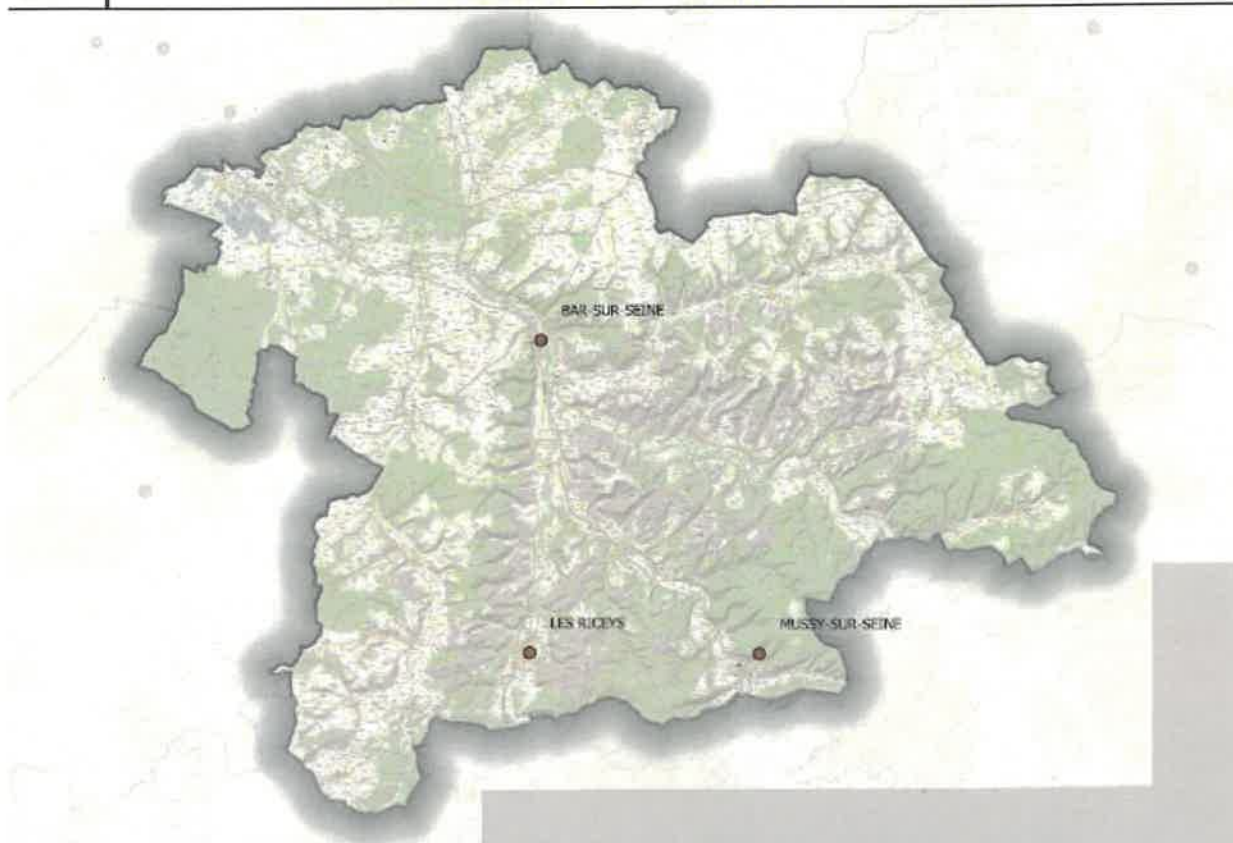
## VIE LOCALE



## ENVIRONNEMENT



## PTRTE État des lieux écologique du territoire



Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique est né de la fusion entre le Pacte territorial de la région Grand Est et le Contrat territorial de Relance et de Transition Écologique (CRTE) de l'État. Il s'agit d'un dispositif permettant d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire sur un périmètre au moins égal à celui d'un EPCI et au plus égal à celui d'un département. Il permet la mise en cohérence de différents programmes d'aide de l'État et de la région en intégrant progressivement les contrats existants et en priorisant la relance de court terme puis la reconquête à plus longue échéance. Avec ces contrats l'État et à la région accompagnent les territoires dans la déclinaison locale des orientations stratégiques partagées parmi lesquelles la transition écologique qui doit être un axe transversal de tous les PTRTE.

### SOMMAIRE :

Collectivité  
Mobilité  
Energie Climat  
Traitement et déchets / Economie  
Agriculture et alimentation  
Actions en matière de biodiversité  
Lutte contre l'artificialisation des sols  
Eau et assainissement

Nom collectivité	CC du Barsequanais en Champagne	Aube
Superficie (km2) (Insee 2017)	813	6 004
Population (Insee 2018)	18 818	310 020
Nombre de logements (Insee 2017)	11 117	164 453

### Mobilité

La loi d'orientation des mobilités du 24/12/19 a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire par une Autorité Organisatrice de la Mobilité. Afin de favoriser les déplacements doux, un réseau d'itinéraires cyclables continus et interconnectés entre eux sera constitué. En 2020, 17 000 km d'itinéraires sont aménagés, en 2030 l'objectif est d'atteindre plus de 25 000 km. Pour le covoiturage du quotidien, il s'agit de tripler le nombre de trajets réalisés d'ici 2024 pour atteindre les 3 millions. Enfin, 660 000 voitures électriques et 500 000 voitures hybrides rechargeables devront être en circulation à fin 2023, et respectivement 3 millions et 1,8 million d'unités sur les routes pour fin 2028. Pour ce faire, la part de véhicules hybrides dans le parc des collectivités doit également progresser pour atteindre 30% mi-2021 puis 37,4% en 2026.

		Aube
Nbre km de pistes cyclables	valeur non disponible	valeur non disponible
Existence de parkings à vélos sécurisés	valeur non disponible	oui
Existence de pôle (s) multimodal (aux)	non	oui
Existence de zone (s) à faibles émissions	Non	Non
Existence de voies réservées au covoiturage	Non	Non
Part de véhicules électriques (%)	0,29	0,24
Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités	valeur non disponible	valeur non disponible
Nbre de bornes de recharge électriques ouvertes au public	21	234
Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs	Non	valeur non disponible
Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité (%)	0	17

## Energie et climat

La programmation annuelle de l'énergie (2019-2023 et 2024-2028) est l'outil opérationnel qui décrit les mesures qui permettront à la France de décarboner l'énergie afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Elle prévoit notamment des réductions de consommation d'énergie (baisse de 40 % entre 2012 et 2030 de la consommation des énergies fossiles) et de production de gaz à effet de serre (baisse de 40 %, par rapport à 1990 en 2030) tout en accroissant la production d'énergie renouvelable de 23 % en 2020 à 33 % en 2030 . Par ailleurs, en 2023, les logements avec un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) G seront indécents à l'habitation. En 2028 ce seront les logements avec un DPE F et G qui seront indécents.

	Aube	
Emissions de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant) tCO2	206 198	2 569 992
Consommation énergétiques du territoire (MWh PCI) (1)	718 410	10 376 043
Production annuelle d'énergie renouvelable (GWh / an) (2)	296	5 297
Consommation énergétique en autoconsommation (individuelle et collective)	Non	valeur non disponible
Nbre de passoires thermiques dans les logements privés et sociaux et les locaux	valeur non disponible	valeur non disponible
Répartition du parc immobilier social DPE A (RPLS 2019) (3)	0	106
Répartition du parc immobilier social DPE B (RPLS 2019)	2	1 484
Répartition du parc immobilier social DPE C (RPLS 2019)	131	5 768
Répartition du parc immobilier social DPE D (RPLS 2019)	295	14 602
Nombre de passoires énergétiques (E,F,G) dans le parc social	554	7 530
Nbre de copropriétés en situation fragile ou dégradées 2015 famille C (s=secrétisée) (4) (5)		244
Nbre de copropriétés en situation fragile ou dégradée 2015 famille D (s=secrétisée) (4) (5)	s	306
Nbre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire	69	729
Nbre estimé de chaudières à fioul	1 915	14 931
Nbre estimé de cheminées ouvertes et autres chauffages très émetteurs de particules fines	valeur non disponible	valeur non disponible
Existence de réseaux de chaleurs, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable)	0	2
Mode de chauffage des grands équipements collectifs de territoire	valeur non disponible	valeur non disponible

(1) MWh PCI = MegaWattHeure Pouvoir Calorifique Inférieur

(2) GWh = GigaWattHeure

(3) RPLS = Répertoire du parc Locatif Social

(4) s = secrétisé si valeur inférieure à 11 (Obligation de secret statistique)

(5) Les copropriétés fragiles ont été réparties en 4 familles (A,B,C et D avec un ordre croissant des difficultés de la copro) selon des critères (socio-économiques des occupants, état du bâti, entretien du bâti, présence de marchands de sommeil...).



### Traitement des déchets / Economie

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte comporte des dispositions favorisant l'économie circulaire et une meilleure gestion des déchets. Elle demande une meilleure gestion des déchets ultimes (à brûler comme combustible ou à valoriser en matériau plutôt qu'à enfouir), une baisse des déchets ménagers (diminution de 7 % avant 2020 par rapport à 2010) et la mobilisation des artisans et des fournisseurs pour le recyclage (En 2020 l'objectif est de 70 % de recyclage des déchets du BTP). L'obsolescence programmée des biens vendus est interdite. Le tri des biodéchets à la source doit être généralisé en 2025. Les emballages plastiques devront être tous triés en 2022.

		Aube
Tonnage de déchets produits par le territoire	5 521	97 063
Etat des équipements de tri au regard des normes	BON	BON
Existence de tri à la source des bio-déchets dans la restauration collective et les logts collectifs	NON	NON
Taux valorisation Journaux Revues Magazines (%)	6,11	5,70
Taux de valorisation VERRE (%)	7,04	10,43
Taux de valorisation ACIER (%)	0,8	0,77
Taux de valorisation ALU (%)	0,04	0,04
Taux de valorisation Emballage pour Liquide Alimentaire (%)	0,21	0,22
Taux de valorisation Emballage Ménager Recyclable (%)	3,53	3,28
Taux de valorisation PLASTIQUES (%)	1,67	1,69

### Agriculture et alimentation

		Aube
Existence d'un projet alimentaire territorial		Partiel
Nbre d'exploitations agricoles	1 179	3 807
Nbre de producteurs vendant en circuit courts / de marchés de producteurs ou d'AMAP	27	216
Surface agricole utile du territoire	40 454	392 009
Surfaces agricoles et nbre d'exploitations engagées en labellisation environnementale	valeur non disponible	valeur non disponible
Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire	valeur non disponible	valeur non disponible

Actions en matière de biodiversité

		Aube
Surface totale des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF,... (ha)	60 630	526 379
Natura 2000 ZPS (ha)	7 597	60 344
Natura 2000 ZSC (ha)	302	14 883
ZNIEFF 1 (ha)	3 481	30 478
ZNIEFF 2 (ha)	3 593	92 441
APPB (ha)	0	362
RAMSAR (ha)	7 196	97 190
ZICO (ha)	27073	118 725
RNN (ha)	0	1 854
RNR (ha)	0	73

		Aube
PNRFO (ha)	43 90	81 931
Aire de Protection AEP (ha)	6 993	28 099
Longueur cours d'eau en bon état (m)	54 280	289 461
Longueur cours d'eau totale (m)	420 314	2 214 511
Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie I ou II pour la continuité écolo) (%)	12,91	13,07
Nbre de points noirs de continuités écologiques identifiés	18	60
Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable	valeur non disponible	valeur non disponible
Surface de haies	valeur non disponible	valeur non disponible
Existence d'un atlas communal de la biodiversité	NON	OUI partiel
Label « Territoires engagés pour la nature »	NON	NON
Label « Terre saine »	NON	NON

## Lutte contre l'artificialisation des sols

Le gouvernement a fixé un objectif de zéro artificialisation nette en 2030 (Plan biodiversité 2018 et Agenda 2030). En région Grand Est, le SRADDET approuvé le 24 janvier 2020, décline en particulier cette orientation dans sa règle n°16 intitulée "sobriété foncière" en précisant qu'il faut "définir à l'échelle du SCoT - à défaut de SCoT, à l'échelle du PLU(i) - les conditions permettant de réduire la consommation foncière d'au moins 50% à l'horizon 2030 et tendre vers une réduction de 75% en 2050. Cette trajectoire, propre à chaque territoire, s'appuiera sur une période de référence de 10 ans à préciser et justifier par le document de planification et sur une analyse de la consommation réelle du foncier".

Le SCoT des territoires de l'Aube, document intégrateur, qui couvre 80% du territoire aubois, a pris en compte, lors de son élaboration, les différents règles du SRADDET. Il en résulte que lors de l'élaboration d'un document de planification sur le territoire de ce SCoT, l'application de la règle n°16 du SRADDET s'applique via les règles déclinées dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) de ce SCoT.


Le reste du département est couvert par le SCoT du PETR Seine en plaine champenoise en cours d'élaboration, qui se devra, lui-aussi, de décliner ces règles sur son périmètre territorial.

		Aube	
Etat d'avancement du PLUI			OUI partiel
Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles	valeur non disponible		valeur non disponible
Total des flux NAF (5) vers artificialisé sur [2009 ; 2018] (ha)	109		1 407
Total des flux NAF vers artificialisé sur [2009 ; 2018], destination Activités (ha)	30		430
Total des flux NAF vers artificialisé sur [2009 ; 2018], destination Habitat (ha)	72		859
Total des flux NAF vers artificialisé sur [2009 ; 2018], destination Mixte (ha)	1		22
Total des flux NAF vers artificialisé sur [2009 ; 2018], destination Inconnue (ha)	4		96
Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de friches à réhabiliter) (ha)	valeur non disponible		valeur non disponible
Surfaces désartificialisées (ha)	valeur non disponible		valeur non disponible

## Eau et assainissement

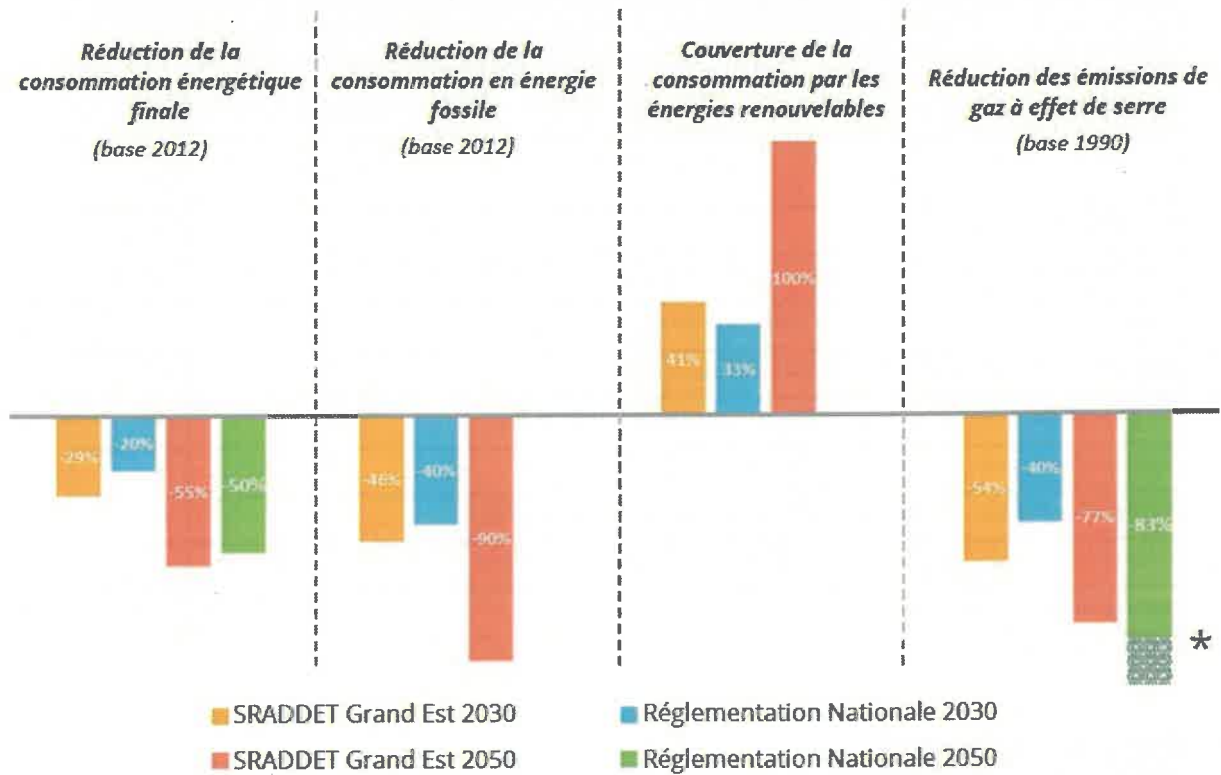
		Aube	
Population raccordée à une station d'épuration d'eaux usées (%)	61		69.84
Taux de population raccordée à une step aux normes européennes (%)	8.5		84.45
Population prise en compte pour le calcul de taux de fuite (%)	47.91		90.71
Taux de fuite des réseaux du territoire (%)	80.9		7.72
Nbre de captages prioritaires et nombre de captages avec une protection et d'un plan d'actions : 3 sites avec 3 points de prelevement et 2 sites avec 2 pts avec un plan d'action			
Pour l'Aube : 37 sites avec 65 points de prelevement et 17 sites avec 48 pts avec un plan d'action			
Couverture du territoire par un SAGE	non		

(5) NAF = surfaces naturelles, agricoles et forestières

Conception DOT10/SCPBGV Protocole MEDDTL/MAAFRAT/IGN d'octobre 2011 Source : IGN-SD CARTOS Date : 18/2/2021	
--	---

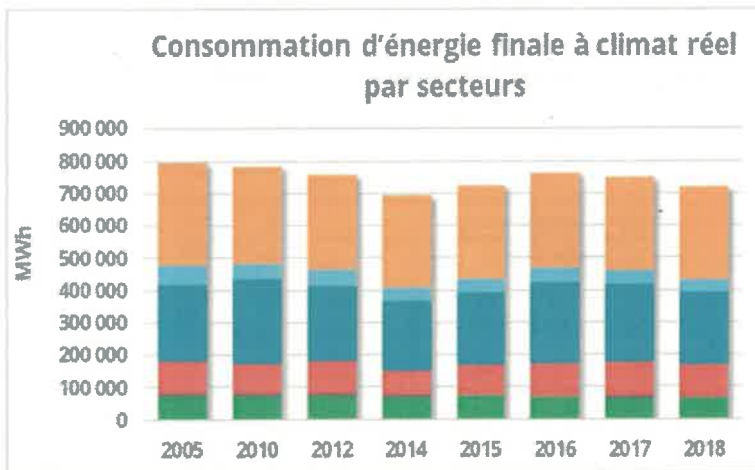
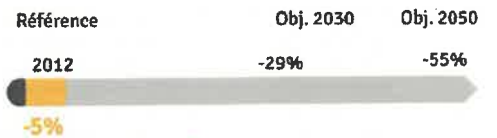
X:\ngnie\le\CRTE\PORTRAITS\210208\_portraits\_CRTE\_RL\_8\_court.qgispr

**Rappels : objectifs nationaux et Régionaux pour lutter contre le changement climatique**

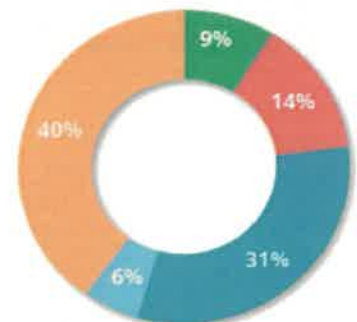


**Le diagnostic air climat énergie du territoire Barséquanais**

**CONSUMMATION D'ÉNERGIE FINALE**

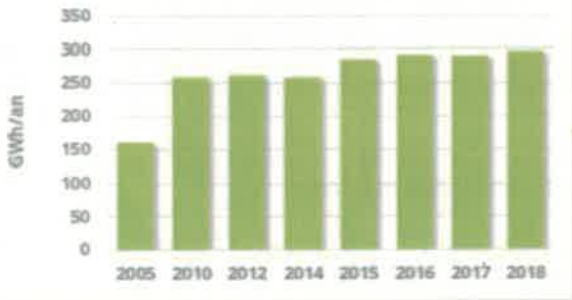


- Agriculture
- Autres transports
- Déchets
- Industrie (hors branche énergie)
- Résidentiel
- Tertiaire
- Transport routier

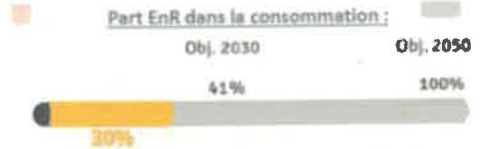


## PRODUCTION D'ÉNERGIE

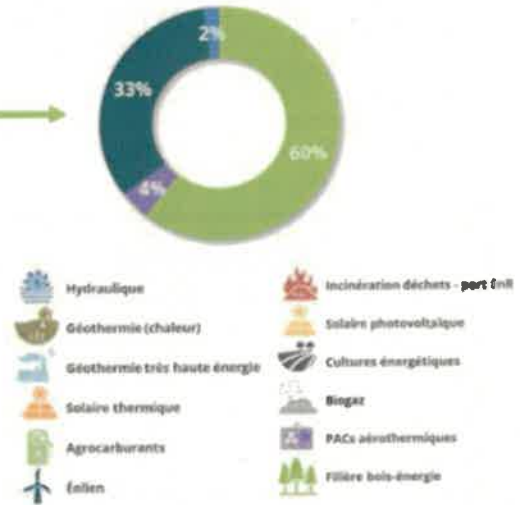
Production d'énergie par filière



Évolution de la production d'énergie - source ATMO Grand Est Invent'Air V2020

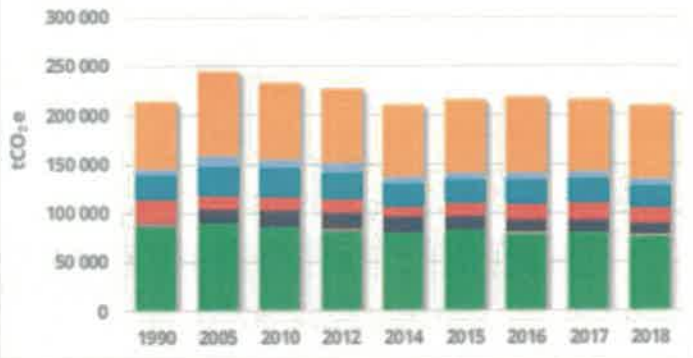


Production d'EnR par types d'énergie

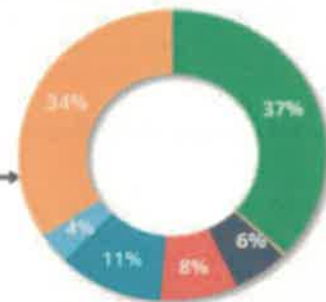


## LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Émissions totales de GES par secteurs

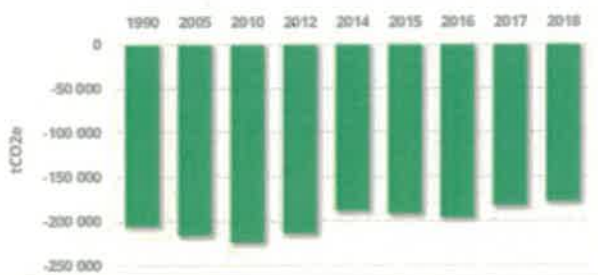


Évolution des émissions directes et indirectes de GES (PRG 2013 - Format PCAET) - source ATMO Grand Est Invent'Air V2020



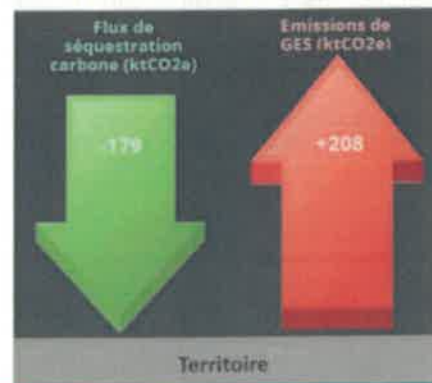
## COMPENSER LES ÉMISSIONS DE GES : LA SÉQUESTRATION CARBONE

Séquestration carbone du secteur UTCATF



Évolution des flux de carbone entre l'atmosphère et le secteur UTCATF (PRG 2013) - source ATMO Grand Est Invent'Air V2020

Flux de carbone sur le territoire en 2018



La séquestration carbone en 2018 sur la CC du Barséquanais en Champagne couvre **86%** des émissions de GES du territoire.

## PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE



### PORTRAIT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BARSÉQUANAIS EN CHAMPAGNE

**28,9%** de ménages exposés au risque de précarité énergétique liée au logement, soit **2 400 ménages**

#### Profil des ménages concernés

- 59% des ménages sont composés d'une personne, soit 1 400 ménages
- 49% ont plus de 60 ans, soit 1 100 ménages
- 34% sont des femmes seules, soit 800 ménages
- La majorité vit dans une maison : 82%, soit 1 900 ménages
- La plupart sont propriétaires : 63%, soit 1 500 ménages
- Une forte proportion utilise de l'électricité : 35%, soit 800 ménages
- 32% des ménages ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté, soit 800 ménages

Sources : Insee, Filasof 2015, Fideli 2015, recensement de la population 2013 : SDES, enquête Phébus 2013, Fégase 2015.

Source : Observatoire Régional de la Précarité Énergétique du Grand Est

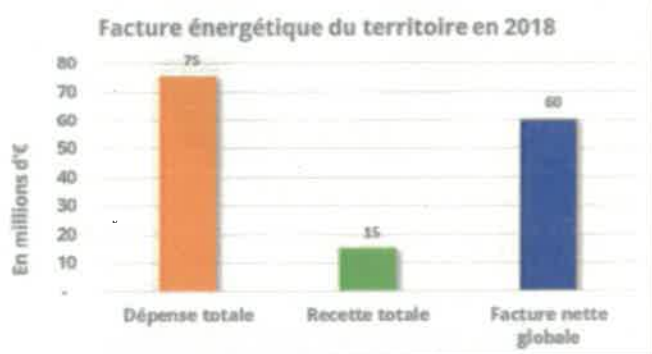
## ENERGIE : LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

La facture énergétique nette du territoire CC du Barséquanais en Champagne en 2018 est

**déficitaire**, et s'élève ??

**60 millions d'€/an**

soit une dépense de **3 186€/habitant/an**



Facture énergétique du territoire - source ATMO Grand Est Invent'Air V2020

Dans le Grand Est elle représente une dépense de **2 343€ / habitant /an**

	Catégorie	Montant	Contribution
<b>Principales postes de dépenses</b>		<b>75 579 068 €</b>	
1	Transport routier - Produits pétroliers	39 261 124 €	52%
2	Résidentiel - Electricité	10 380 571 €	14%
3	Agriculture - Produits pétroliers	5 153 409 €	7%
4	Résidentiel - Produits pétroliers	3 451 123 €	5%
5	Transport routier - Autres énergies renouvelables (i)	2 802 409 €	4%
<b>Principales sources de recettes</b>		<b>15 030 323 €</b>	
1	Electricité - Eolien	8 648 618 €	58%
2	Carburant ou combustible - Filière bois-énergie	5 603 287 €	37%
3	Electricité - Micro-hydraulique (> 1MW)	437 897 €	3%



## CONVENTION D'ADHÉSION PETITES VILLES DE DEMAIN DE LA COMMUNE DE BAR SUR SEINE

### ENTRE

- La commune de Bar sur Seine, représentée par son maire Dominique BARONI
- La communauté de communes du Barséquanais en Champagne, représentée par son président Claude PENOT

ci-après, les « collectivités bénéficiaires » ;  
d'une part,

- L'État, représenté par le préfet de l'Aube Stéphane ROUVÉ

### ET

ci-après, « l'État » ;  
d'autre part,

### AINSI QUE

- le conseil régional du Grand Est, représenté par son président Jean ROTTNER,
- le département de l'Aube, représenté par son président Philippe PICHERY
- la Banque des Territoires, représentée par sa directrice territoriale de l'Aube Vanessa CORDOBA
- les partenaires financiers et les partenaires techniques, nationaux et locaux

ci-après, les « partenaires ».

Il est convenu ce qui suit.

## Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur dynamisme, la qualité de vie et le respect de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement durable. Il doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local.

Il traduit la volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement. Ainsi en Grand Est, la région est partenaire à travers sa politique régionale, ainsi que par la gestion de crédits d'études de la Banque des Territoires. Et dans l'Aube, le département intervient en sa qualité de chef de file de la solidarité territoriale, par le biais de ses dispositifs d'aide et de l'ingénierie qu'il propose aux collectivités de son territoire.

Les collectivités signataires ont exprimé leur candidature au programme en novembre 2020 par voie postale. Elles ont exprimé leurs motivations en rappelant que ce dispositif s'inscrit pleinement dans la continuité des démarches entreprises par les deux collectivités et se sont, le cas échéant, engagées à s'appuyer sur les travaux de l'étude de redynamisation du centre bourg de Bar sur Seine pour mettre en œuvre le programme PVD.

Les collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par la ministre de la Cohésion des territoires et les relations avec les collectivités territoriales le vendredi 11 décembre 2020, décision relayée le 17 décembre, par le préfet de l'Aube.

### Article 1 : Objet de la convention d'adhésion

La présente convention a pour objet dans l'immédiat :

- > de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer leurs intentions dans l'exécution du programme Petites villes de demain (A)
- > de définir la durée, l'évolution et le fonctionnement général de la convention d'adhésion (B)



#### A. Engagement général des parties dans le cadre du programme Petites villes de demain

Les parties s'engagent à conjuguer leurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

##### En particulier :

###### L'Etat s'engage à :

- animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre ;
- désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ;
- étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles ;
- mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.

###### Les collectivités bénéficiaires s'engagent à :

- mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ;
- ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ;
- signer une convention opérationnelle permettant la réalisation du projet territorial qui pourra se transformer en ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.

Le conseil régional s'engage à participer au réseau des partenaires du programme, mobiliser ses services et ses politiques en vigueur (en particulier le soutien aux centralités rurales et urbaines, et le soutien au cadre de vie et services de proximité), permettre aux collectivités bénéficiaires de mobiliser les crédits de la Banque des territoires dont la région a la gestion dans le cadre du programme national de l'Etat Petites Villes de Demain...]

Le conseil départemental s'engage à participer au réseau des partenaires du programme, mobiliser ses dispositifs d'aide en vigueur ainsi que le cas échéant, l'ingénierie qu'il propose, pour permettre aux collectivités de concrétiser leurs projets retenus dans le cadre du programme Petites villes de demain.

En outre les partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à :

- instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les collectivités bénéficiaires ;
- mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

#### B. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois, à compter de la date de sa signature. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'Etat représenté par le préfet de département.

---

Dans ce délai de 18 mois à compter de la signature de la convention d'adhésion :

Une convention-cadre déclinant un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adoptée. Durant ce même calendrier, les collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des partenaires financiers et des partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

Pour cette convention-cadre, la commune PVD s'engage en lien avec les signataires et partenaires à

- a) indiquer les principes d'organisation de la ou des collectivités pour assurer la coordination, la gouvernance et la qualité générale du projet, tels que :
  - la composition, le fonctionnement et les missions du comité de projet qui pourra s'articuler avec la gouvernance de démarches pré-existantes comme Ville moyenne
  - les relations renforcées avec les partenaires, la population et les acteurs du territoire,
  - le suivi du projet par un éventuel chef de projet PVD dont le cofinancement du poste sera subordonné au respect des conditions fixées dans l'annexe 1 et 2 de la convention d'adhésion
  - l'appui d'une équipe-projet ou d'un comité technique pour préparer les travaux du comité de projet
  - la présentation des engagements financiers des projets en comité régional des financeurs
  - les outils de pilotage : tableaux de bord, indicateurs, bilans intermédiaires...
  - la communication institutionnelle et partenariale aux différentes étapes du projet, notamment lorsque des actions seront financées par le plan de relance
- b) présenter un état des lieux succinct, les enjeux du territoire, et l'intégration des objectifs écologiques au projet qui supposent :
  - un diagnostic synthétique des atouts, faiblesses, opportunités et menaces (AFOM) caractérisant le territoire de la commune, et susceptibles de l'impacter dans sa centralité et sa fragilité.
  - la prise en compte de la crise sanitaire et des exigences de la transition écologique
  - un inventaire des documents stratégiques, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager dont les contenus peuvent concourir à la revitalisation. Par exemple: les documents d'urbanisme, de planification et de valorisation du patrimoine (PLU, OPAH, AVAP, SCOT, SRADDET...), les programmes et contrats territoriaux (contrats de ruralité, charte de PNR...
  - les enjeux hiérarchisés du territoire découlant du diagnostic permettant de valoriser ses atouts et de corriger, voire résorber ses faiblesses
- c) élaborer sur la base de ce diagnostic et de ces inventaires, une stratégie de territoire cohérente et une première série d'actions qui en découlent
  - Les actions pourront comporter deux temporalités :
    - ◆ le court terme, pour celles susceptibles de démarrer très rapidement afin, de redynamiser l'économie et les territoires, notamment dans le cadre du plan de relance
    - ◆ le long terme, pour celles qui structurent durablement l'avenir du territoire

- Elles seront formalisées en fiches action précisant pour chaque projet le contenu, les objectifs, les indicateurs, la maîtrise d'ouvrage, le calendrier et le plan de financement prévisionnels.
- Le programme d'actions identifiera les aides du programme nécessaires à l'élaboration, à la consolidation et à la mise en œuvre du projet de territoire.
- À cet égard, la collectivité précisera ses besoins en ingénierie : ex/financements, études pré-opérationnelles (études d'impact, études de marché, études de programmation, études de faisabilité, animation, formation, etc

**La convention- cadre pourra se transformer en une convention d'opération de revitalisation du Territoire (ORT)**

Sur la base de leur projet de territoire, les collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter, après avis du comité de projet et après validation du comité régional des financeurs, la convention d'ORT.

Cette transformation nécessite le respect des dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et d'indiquer notamment le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention d'ORT sera signée par les collectivités, l'État et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

La signature de la convention d'ORT met fin automatiquement à la présente convention. En cas de l'existence d'une convention d'ORT à l'échelle de l'EPCI au moment de la signature de la présente convention, les collectivités peuvent s'engager dans l'ORT par avenant à la convention existante ou par l'adoption d'une convention-chapeau reprenant la convention d'ORT existante et incluant les éléments déterminés dans le cadre du programme Petites villes de demain.

D'une manière générale, la convention opérationnelle et la convention d'ORT pourront évoluer par voie d'avenant.

**Article 2 : Portée de la convention d'adhésion Petites villes de demain**

Le programme PVD s'engage dès la signature de la présente convention.

Si la commune PVD est incluse dans une intercommunalité porteuse d'un pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE) cette convention d'adhésion a vocation à s'articuler avec le futur PTRTE qui sera conclu entre l'État, la région Grand Est, le département de l'Aube, les collectivités bénéficiaires et les partenaires et à y figurer en annexe.

Fait à TROYES , le 20 juillet 2021

Dominique BARONI  
Maire de Bar sur Seine



DOMINIQUE BARONI  
2021.06.21 13:10:25 H006  
0432570491 - 1010001 - 1-1-0  
Signature numérique  
de l'Etat

Claude PEYRAT  
Président Communauté de Communes



Stéphane ROUVÉ  
Préfet de l'Aube



Jean ROTTNER  
Président du conseil régional du Grand-Est



Philippe FICHERY  
Président du conseil départemental de l'Aube



Vanessa CORDOBA  
Directrice territoriale de l'Aube de la Banque des Territoires

*Vanessa Cordoba*

BANQUE DES TERRITOIRES  
GROUPE CAISSE DES DEPOTS  
1 rue Claude d'Espence  
CS 80617  
81007 Châlons-en-Champagne Cedex

## ANNEXE 1 : RÔLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

### Rôle du chef de projet Petites villes de demain

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH (RU)<sup>6</sup>. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l'élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

### 1.1. Missions du chef de projet Petites villes de demain

#### 1.1.1. Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définir sa programmation :

- Recenser les documents stratégiques territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
  - En lien étroit avec le maire ou l'élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinés à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU<sup>6</sup>...).

#### 1.1.2. Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville ;
- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;
- Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU<sup>6</sup> (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
- Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;

---

-Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;

Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations\*.

**1.1.3.Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :**

- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

**1.1.4.Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :**

- Participer aux rencontres et échanges
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

**Cofinancement du poste de chef de projet Petites villes de demain :**

Pour rappel, le cofinancement d'un poste de chef de projet par la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites villes de demain, est conditionné au respect des missions présentées ci-dessus et sous réserve d'être dédié à la démarche de revitalisation. Un minima de 80 % de quotité de travail à temps partiel est sollicité sur le poste. Néanmoins, si un poste à 50% est souhaité, une demande argumentée doit être adressée à la préfecture qui la remontera auprès de l'ANCT.

Le cas échéant, le cofinancement par l'ANAH est principalement conditionné à la préparation et/ou mise en œuvre d'une OPAH-RU. Les missions suivies d'un (\*) font expressément référence à la mise en œuvre de cette opération programmée complexe.

ANNEXE 2: ANNUAIRE

Collaborateur	Nom, Prénom	Fonction et service	Mail	Téléphone
Bar sur Seine	Dominique BARONI	Maire	<a href="mailto:dbaroni@bar-sur-seine.fr">dbaroni@bar-sur-seine.fr</a>	06 01 30 08 29
Bar sur Seine	Katia DJAFAR	DGS	<a href="mailto:kjafar@bar-sur-seine.fr">kjafar@bar-sur-seine.fr</a>	03 25 29 80 53 06 07 68 81 66
CC du Barséquanais en Champagne	Claude PENOT	Président	<a href="mailto:claud-penot@wanadoo.fr">claud-penot@wanadoo.fr</a>	06 80 75 38 38
CC du Barséquanais en Champagne	Claire HUOT	DGS	<a href="mailto:direction@cc-barséquanais.fr">direction@cc-barséquanais.fr</a>	03 25 38 43 80
CC du Barséquanais en Champagne	Vincent PUJOLLE	Chef de projet PVD	<a href="mailto:developpement@cc-barséquanais.fr">developpement@cc-barséquanais.fr</a>	06 73 02 72 31
Préfecture Aube	Héry RAMILJAONA	Chef du SCIAT	<a href="mailto:heri.ramiljaona@aube.gouv.fr">heri.ramiljaona@aube.gouv.fr</a>	03 25 42 36 10
Préfecture Aube	Estelle Palani	Cheffe du pôle appui territorial	<a href="mailto:estelle.palani@aubegouv.fr">estelle.palani@aubegouv.fr</a>	03 25 42 37 70
Préfecture Aube	Morgane NOËL	Ensembleière de l'agenda rural au pôle d'appui territorial	<a href="mailto:morgane.noel@aubegouv.fr">morgane.noel@aubegouv.fr</a>	03 25 42 36 16
DDT	David DUTHEIL	Chef du service connaissance et planification	<a href="mailto:david.dutheil@aubegouv.fr">david.dutheil@aubegouv.fr</a>	03 25 46 20 50

Région Grand Est	Adeline HENRY	Chargée de mission Service Aménagement	<a href="mailto:adeline.heny@grandest.fr">adeline.heny@grandest.fr</a>	03 26 70 89 51
Région Grand Est	Pierre-François GITTON	Directeur de la Maison de la région Troyes/ Chaumont	<a href="mailto:pierre-francois.gitton@grandest.fr">pierre-francois.gitton@grandest.fr</a>	03 26 70 31 19
Région Grand Est	Isabelle ROUX	Chargée de mission contractualisation - Direction de la Cohésion des Territoires	<a href="mailto:isabelle.roux@grandest.fr">isabelle.roux@grandest.fr</a>	03 26 70 89 06
Région Grand Est	Jean-Joseph PHILIPPON	Chef du service Développement territorial - Maison de la région Troyes/ Chaumont	<a href="mailto:jean-joseph.philippon@grandest.fr">jean-joseph.philippon@grandest.fr</a>	08 08 40 62 10
Département de l'Aube	Isabelle DARNEL	Directrice générale adjointe	<a href="mailto:isabelle.darnel@aube.fr">isabelle.darnel@aube.fr</a>	03 25 42 52 34
Banque des Territoires	Vanesa CORDOBA	Directrice de la Banque des Territoires	<a href="mailto:vanesa.cordoba@caissesdesdepots.fr">vanesa.cordoba@caissesdesdepots.fr</a>	03 26 68 36 55
Banque des Territoires	Vivien PEYTEL	Chargé de développement territorial Aube	<a href="mailto:vivien.peytel@caissesdesdepots.fr">vivien.peytel@caissesdesdepots.fr</a>	06 07 08 95 15
ANCT	Diane GALLAIS	Référente régionale	<a href="mailto:diane.gallais@anct.gouv.fr">diane.gallais@anct.gouv.fr</a>	
ANCT	Florence ROY	Référente départementale ANCT	<a href="mailto:florence.roy@aube.gouv.fr">florence.roy@aube.gouv.fr</a>	
ANAH	Olivier MERCIER	Chef de bureau habitat privé	<a href="mailto:olivier.mercier@aube.gouv.fr">olivier.mercier@aube.gouv.fr</a>	



